



cndp Commission nationale
du **débat public**

DÉBAT PUBLIC
Center Parcs Le Rousset

VERBATIM

Atelier
Retombées économiques

Cluny, mercredi 13 mai, 18 h 30-21 h30

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Si vous voulez bien vous asseoir, on va pouvoir commencer parce que ces séances sont longues, et il ne faut pas trop perdre de temps, merci. Je passe d'abord la parole à Monsieur le Maire de Cluny qui nous accueille, et puis je vous expliquerais après comment on va pouvoir travailler. Monsieur le Maire.

Henri BONIAU, Maire de Cluny

Merci. Bienvenue à Cluny pour ce débat et cet atelier Tourisme et retombées économiques. Alors, j'ai vu pas mal d'élus, j'ai vu pas mal d'élus du Conseil Départemental, j'ai vu également la Chambre de Commerce, je risque sûrement d'en oublier alors je vais m'arrêter là. Simplement, deux petites choses, pour moi, le dossier Center Parcs, c'est un dossier qui me rappelle quelque chose. Parce qu'il y a à peu près trois ans avec quelqu'un qui s'appelle M. Klotz, on avait arpenté pas mal de forêts en Saône-et-Loire pour trouver un endroit, et le hasard a voulu qu'on démarre pratiquement au Rousset. Et puis on a cherché un petit peu partout, et puis finalement, on est revenu au Rousset pas tout à fait dans le même endroit, mais on est revenu effectivement au Rousset, pour l'implantation et la proposition d'implantation finale. En ce qui concerne l'atelier, je pense qu'on ne peut pas mieux choisir que Cluny pour parler de tourisme. Je ne sais pas si quand on parle de tourisme et de retombées économiques, il n'y a pas une espèce de pléonasmie, parce qu'effectivement on a forcément avec le tourisme des retombées économiques. Sur les retombées économiques, je voudrais faire une petite parenthèse. Je me souviens dans les circuits, et quand on arpente avec les gens de Center Parcs en bottes la forêt Saône-et-Loirienne, j'avais fait une proposition alors qui n'a rien à voir avec, disons, les retombées touristiques, retombées économiques du tourisme, mais 400 cottages, pour moi, ça me disait quelque chose. Et étant à ce moment-là un des acteurs de la filière bois au niveau de la galerie européenne de la forêt et du bois à Dompierre, j'avais proposé, et je pense que c'est toujours une proposition qu'il faut avoir en tête, j'avais proposé à M. Klotz, finalement en France on n'a pas beaucoup de résineux, on a pas mal de feuillus, on a des feuillus de qualité secondaire, et quitte à faire des cottages, finalement ce ne serait peut-être pas mal de les faire en feuillus de qualité secondaire. Ça permettrait, disons plutôt, de destiner du bois au feu, ça permettrait, disons, de le valoriser. Alors c'est vrai que ce n'est pas une filière très simple à monter, mais c'est une filière qui a une retombée économique en amont, et qui peut réorganiser une partie de la filière bois. Donc pour moi, ce message-là qu'il y a une retombée économique, disons à côté du tourisme, et une retombée économique, j'ai vu quelques acteurs de la filière bois donc dans l'assistance, effectivement tourisme et retombées économiques pour moi c'est un pléonasmie, mais des retombées économiques il peut y en avoir autrement que par le tourisme. Je vous remercie et bon travail, et je laisse le soin à quelqu'un qui n'a pas beaucoup de voix, mais qui va dire quand même comment faire.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci Monsieur le Maire. Ma voix s'est quand même un peu arrangée grâce aux bons conseils de Madame Corneloup. Ce n'est pas encore parfait, donc je m'économiserai ce soir. Je vais essayer de vous expliquer comment on va travailler. En fait, le sujet est très vaste et on n'aurait pas le temps, dans le temps qui nous est imparti, de traiter à fond la question du tourisme et des retombées économiques tous ensemble. Donc on va vous proposer de se scinder en deux ateliers :

- un qui va plus spécifiquement travailler sur le tourisme
- et un qui va plus spécifiquement travailler sur les retombées économiques

Mais nous nous retrouverons après une heure et quart de travail, pour essayer de voir comment ces deux questions se rejoignent, quels sont les points communs. Alors on a évidemment nous un peu préparé, si ça se casse la figure, c'est catastrophique, je vais y arriver, une trame pour les ateliers. Mais au préalable, je voudrais qu'on passe cinq minutes avec vous, à lister un peu les questions que vous souhaitez voir aborder. Mais il faut un peu structurer ce débat sinon on ne peut pas travailler.

En ce qui concerne les retombées économiques, on voudrait distinguer :

- les retombées économiques dans la phase de construction du Center Parcs
- et les retombées économiques liées à l'exploitation, à la vie du Center Parcs.

C'est deux domaines différents, donc on essaiera de travailler en deux temps sur ces sujets.

Sur l'atelier tourisme, il y a plusieurs questions qu'il faut se poser.

- La première question, c'est : quelle évolution de la clientèle ? C'est quoi l'évolution des tendances en matière de tourisme ? Et quelle clientèle vise le projet de Center Parcs ?
- Le deuxième aspect, c'est quelque chose qui a été abondamment abordé, c'est finalement : quelle est l'aire de chalandise de ce projet ? Et y a-t-il ou n'y a-t-il pas un clivage trop important entre les deux projets de Poligny et du Rousset ? En fait, comment ça peut s'évaluer ? Quelle est l'étude de marché qui a été faite par Center Parcs ?
- Et enfin le troisième aspect, mais qui est un aspect qui vous intéresse évidemment en premier chef, c'est : quelle complémentarité ou quelle concurrence avec l'offre de tourisme existant aujourd'hui ? À la fois en tourisme simplement, y compris en tourisme vert, mais également en hébergement. En fait, quelle offre en matière de pratiques touristiques et d'accueil, et d'hébergement ?

Voilà, mais si vous souhaitez que l'on évoque d'autres questions, on va les lister sur ces tableaux. Donc qui souhaite prendre la parole ?

Madame, sur quel sujet ?

Corinne LIEVRE

Sur le tourisme. D'autant plus qu'il me semble qu'on n'a pas trop assimilé. Monsieur, en introduction, disait pléonasme lorsqu'on parle de tourisme et de retombées économiques. Ce n'est pas un point de vue que je partage du tout, et je voudrais vous dire pourquoi.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

On n'est pas au moment où on va débattre.

Corinne LIEVRE

Oui, mais vous changez les règles du jeu en cours de route. Je veux bien sur le tourisme et sur ce qu'on entend par le tourisme. Puisque nous allons débattre les uns et les autres sur ce thème-là. Donc, le tourisme n'a pas pour seule vocation l'aspect économique, mais aussi la découverte culturelle, sociale, historique, géographique d'une région, le renforcement des liens humains et sociaux, l'ouverture d'esprit, l'accès à la diversité des paysages, des modes de vie, de la gastronomie, des modes de culture, d'agriculture, des langages. Accueillir ou se rendre ailleurs que dans son lieu de résidence est un facteur d'ouverture, de découverte qui va dans le sens d'une paix sociale. Or, les élus ont une fonction primordiale, me semble-t-il, qui est d'organiser la vie locale, de manière à ce que la paix sociale y règne. Et donc leur première préoccupation doit être avant tout le modèle de société que nous sommes en train de construire. Considérer le touriste uniquement sous l'angle d'un touriste consommateur, tel qu'on peut le lire dans certaines études, est une vision réductrice et appauvrissante qui nie avant tout que l'hôte reçu vient rencontrer l'hôte et le pays au sens large qui le reçoit. La vision formative et uniforme des vacances et des loisirs proposée par Pierre & Vacances dans les Center Parcs est porteur d'une idéologie forte, réduisant le touriste à un consommateur fatigué, qui a besoin d'être protégé et qui souhaite être déconnecté du temps et de l'espace, je cite des mots, recherchant des activités tout temps qui ne soient pas exposées aux risques géopolitiques ou climatiques. Or il s'avère que cette vision est en complète contradiction.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Madame, est-ce que vous pouvez formuler ça sous forme de questions qui seront traitées dans l'atelier, parce que là...

Corinne LIEVRE

Je le formule, je demande en quoi la création d'un Center Parcs est conforme au plan schéma directeur régional d'aménagement du développement durable et du territoire, adopté en novembre 2014 par les élus régionaux. En quoi c'est conforme aux appels d'offres faits par l'ADT, qui prône trois orientations au niveau du tourisme qui sont :

- l'œnologie, je n'ai pas envie de dire œnotourisme, l'œnologie,
- la randonnée, la ballade, je ne sais plus comment on appelle ça, aidez-moi, douce, enfin ballade douce,
- et le troisième aspect que les gens de l'ADT vont me dire tout de suite, qui est le vélo. Le vélo partout en valorisant l'ensemble de notre territoire

J'aurais d'autres questions, parce que si ça correspond à la stratégie effectivement, quel appel d'offres a été fait ? Et pourquoi c'est Pierre & Vacances qui a été choisi ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

D'autres demandes, allez-y. Mais toujours pour lister, pas pour faire de longs exposés, pour lister les questions.

Intervenant du public

Oui, mais effectivement on peut ne pas faire de longs exposés. Moi, c'est la première fois que je viens, je n'ai pas pu venir aux autres réunions.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Mais vous pourrez en faire tout à l'heure.

Intervenant du public

Oui, mais pour le coup, je suis un citoyen contribuable et il me semble que c'est un débat public, donc à un moment donné, je trouve que la règle du jeu est quand même changée. Moi j'ai été sur votre site. Sur le site, ça, ce n'est pas mis.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Quoi ?

Intervenant du public

Ce n'est pas mis que ce soir, on va travailler comme ça, parce que dans ce cas-là, le citoyen il se prépare à travailler ses questions aussi. Vous voyez, je viens à la réunion ce soir, j'ai préparé mes choses et puis d'un seul coup on me dit : on va travailler sur ces questions-là.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Ce que je vous dis là, c'est : dites sur quels autres sujets vous souhaitez qu'on travaille ! Allez-y.

Intervenant du public

Je ferai remarquer quand même qu'au niveau démocratique, j'habite Laives/Sennecey-le-Grand, je suis concerné comme les Communes autour, et je ne vois pas pourquoi ça se concentre localement. Pourquoi le questionnaire, il n'est pas distribué dans nos boîtes ? Pourquoi ceux qui ont un petit Stop Pub, ils n'ont pas ? Parce que la feuille d'apposition quand on a un Stop Pub, elle arrive quand même dans ma boîte.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Je vais vous répondre.

Intervenant du public

Oui, mais je la connais la réponse, elle est bateau la réponse, d'accord ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Non, elle n'est pas bateau, elle est légale.

Intervenant du public

Mais si. Non, quand on veut trouver d'autres solutions, on en trouve. Je termine...

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Non, je ne peux pas, attendez, excusez-moi.

Intervenant du public

Je vous laisserai la parole après.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Non, pas quand il s'agit d'un point de Droit. Vous dites quelque chose qui est faux, le Droit est extrêmement clair sur ce plan-là. Nous ne pouvons pas mettre ces papiers dans les boîtes où il y a Stop Pub, la seule possibilité c'est que ce soit adressé. Nous ne pouvons pas les adresser.

Intervenant du public

Voilà, il y a bien d'autres solutions, vous pouvez les adresser.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Non, pour les adresser il faut avoir un fichier d'adresse. Et le fichier d'adresse, c'est les impôts ou c'est l'EDF et la CNIL regarde ça de très près.

Intervenant du public

C'est une question de volonté.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Non, c'est une question de Droit. Il faut vous adresser au Parlement pour qu'il vote un changement de la loi.

Intervenant du public

Du Droit, d'accord. J'ai bien compris que le Droit interdit de mettre le questionnaire dans la boîte. Par contre, se donner la volonté de l'envoyer, c'est une question de volonté. La deuxième remarque, le Maire de Cluny fait une introduction, il le fait en tant que Maire, finalement il ne nous parle pas de sa Commune ni de sa mise à disposition, il nous parle déjà du projet, comme quoi il le supporte, il y a un petit conflit d'intérêts quand même dans l'introduction, il me semble. C'est le minimum.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Chacun peut donner son avis.

Intervenant du public

Moi je ne suis pas élu, je n'ai pas la possibilité de prendre un quart d'heure pour exposer mon point de vue en tant que Maire.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Mais là qu'est-ce que vous faites ?

Intervenant du public

Je le fais oui, mais pour le coup lui il l'a d'office, vous voyez ? Il y a un petit peu une question de neutralité. Donc moi, la question que j'aimerais qu'on mette en premier lieu, au-delà des autres ateliers, c'est : quelle est la définition du mot tourisme ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Si vous voulez.

Intervenant du public

Il me semble que c'est la première. On parle de tourisme, si on ne parle pas de sa définition, qu'est-ce qu'on entend dessous ? Et j'ai envie de mettre aussi : quelle est la mission d'un Conseiller régional et d'un Conseil Général, en termes de développement effectivement touristique ? Est-ce que c'est d'être à la botte de ceux qui vont faire de l'argent ? Ou est-ce que c'est d'essayer de développer quelque chose qui va être un vrai service d'intérêt général ? Il me semble qu'il y a une confusion aussi dans ces cas-là. Voilà, au moins déjà ces deux questions. Et je vous remercie de m'avoir laissé parler.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

D'autres questions à mettre à l'ordre du jour ? Allez-y. Attendez, il y a une dame là ou il y a un monsieur derrière. Après vous, madame.

Intervenant du public

Du coup, moi, c'est une question qui se pose sur les deux thèmes. En fait, c'est l'évaluation qualitative, parce que quand on nous parle d'économie en gros, on nous parle de x euros, mais on ne sait pas à quoi ils servent. Et quand on nous parle de tourisme, c'est pareil, on nous parle de x nuitées, mais on ne sait pas ce que c'est ni qui ça concerne.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

L'évaluation qualitative des retombées économiques et l'évaluation qualitative du tourisme, c'est ça ?

Intervenant du public

Exactement, vous savez une décharge publique par exemple, ça a des grosses retombées économiques et on sait que c'est un peu moins flatteur.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

D'autres, une dame, là devant. Allez-y, Madame. Toujours sur une question à inscrire au tableau.

Intervenante du public

Oui, c'est une question. C'est un problème de concurrence par rapport à l'existant. Non seulement concurrence à l'existant, mais distorsion de concurrence.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

D'accord, ça sera abordé clairement. Il y a d'autres demandes, on va d'abord donner la parole à d'autres personnes qui ne l'ont pas prise, Madame, allez-y, Monsieur.

Intervenant du public

Bonsoir. Le Département de Saône-et-Loire est pilote au niveau de la France en ce qui concerne le label Tourisme et Handicap. Le projet étant sur le Département et financé en grande partie par le Conseil Départemental,

J'aimerais savoir si le handicap sous toutes ses formes est pris en compte dans le projet. Et si le label Tourisme et Handicap sera sollicité.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Très bien, merci. Madame, vous vouliez reposer une nouvelle question ? Là, allez-y.

Intervenant du public

Madame la Présidente, je commence par vous dire que je vous prie de m'excuser d'avoir été un peu véhément hier.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Le débat a été un peu vif, mais correct.

Intervenant du public

J'essaierai de ne pas l'être, c'est une question toute bête. J'ai lu de fond en comble les six pages qui traitent de ce problème sur le dossier présenté par les Center Parcs, qu'est-ce que vous me conseillez comme atelier ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Je ne sais pas, qu'est-ce qui vous... ce par quoi vous vous sentez le plus concerné.

Intervenant du public

Moi, j'ai pas mal de questions à poser à Center Parcs, alors c'est pour ça. Où vaut-il mieux que j'aille ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Je ne peux pas vous dire. De toute façon, on se retrouvera tous ensemble pour dire ce qui s'est dit bien évidemment, donc vous faites le choix.

- Soit vous êtes intéressé par les retombées économiques, par les retombées sur le milieu des entreprises, sur le milieu du commerce, voilà les retombées économiques directes et indirectes.
- Soit vous êtes plus intéressé par les questions effectivement générales de compatibilité avec le tourisme, avec l'esprit du tourisme qu'il y a dans ce territoire en quelque sorte, et aussi avec tout ce qui a été dit.

C'est vous qui choisissez, Monsieur. Madame, dernière question ?

Intervenante du public

Les documents que nous avons eus hier, bien sûr on n'a pas eu le temps de les lire, surtout quand on travaille en même temps. Donc, j'ai juste regardé rapidement l'étude de marché qui a été faite, et en particulier ce qui pouvait me parler. Donc j'ai regardé cette carte, vous l'avez peut-être vue – enfin c'est juste pour que vous la voyez de loin – qui indique les activités alentour. Et cette carte est fautive, elle est vraiment très fautive. Donc ça augure très mal de ce qui a pu être dit dans cette étude de marché. Je vois le Maire de Cormatin qui a dû être ravi de voir que Cormatin est situé à Tournus, et c'est écrit C-a-u-m-a-r-t-i-n. Il y a d'autres choses qui sont fautes, donc ça me rend très méfiante par rapport à cela et pour d'autres raisons que j'aurai l'occasion de dire à d'autres moments. Les études de marché ne sont pas la Bible, ce sont des études dont il faut connaître les sources et les méthodes, pour pouvoir en tirer des conclusions correctes.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Et bien on demandera au maître d'ouvrage bien sûr de les expliciter. Une dernière proposition, il y avait...

Intervenant du public

J'ai une question précise. Il n'est pas écrit dans votre document, là où il y a des mensonges d'ailleurs à toutes les phrases, qui va payer la chaufferie bois. Il semblerait que Gérard BREMOND, lui, il ne semble pas, enfin il n'est pas d'accord de payer, lui. Mais alors ce qui est marrant c'est qu'il y a écrit « le bois servant à faire des plaquettes provient exclusivement de refus de scierie », alors il n'y a pas de scierie dans le coin, « d'éclaircissement de bois morts de coupe, et ne génère donc aucune coupe de bois supplémentaire ». Donc il faut 6000 tonnes de bois mort, je vous garantis que ça va créer des emplois, parce que pour trouver du monde pour ramasser du bois mort dans 350 ha de forêt et plus, ça va occuper du monde pendant un moment.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Ça sera des questions auxquelles il sera répondu de manière assez directe, je crois. Dernière question, on aura fini après, puis on va se séparer si vous voulez bien. Allez-y.

Intervenant du public

Moi, je me pose la question : pourquoi séparer en deux ? Parce qu'on est tous intéressés.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Bien sûr.

Intervenant du public

On est tous intéressés, et ce qui va être dit par exemple sur l'atelier tourisme, qui me paraît être en premier lieu, c'est bien, ça va intéresser tout le monde. Et après il y a les retombées économiques dans un deuxième temps de la réunion. Moi, je ne séparerais pas la salle.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Monsieur, si on veut vraiment approfondir les questions, on n'a pas suffisamment de temps pour le faire. Donc on va travailler, on va faire un premier travail, pas très long en deux ateliers, et ensuite on réunira tout le monde. Je l'ai dit, c'est tout à fait clair. Mais c'est vrai que les questions sur la passation des marchés de travaux par exemple, d'exécution du Center Parcs, c'est quelque chose qu'il faut approfondir, qui est assez éloignée des questions du tourisme à proprement dit, et donc il faut pouvoir travailler un peu en profondeur sur ces questions-là, si on veut avancer.

Intervenante du public

Les ateliers ont pour but de formuler les bonnes questions, pas de travailler les réponses. Il est hors de question que, en si peu de temps, on ait l'occasion d'approfondir les réponses, enfin d'avoir des réponses, de tester leur crédibilité. Donc ces ateliers ne peuvent être là que pour faire émerger les bonnes questions. Ensuite c'est un travail hors scène, on va dire, pour qu'effectivement des réponses, si réponses il y a, ou argumentations soient formulées.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Sur les réponses, il y a toujours des réponses à plusieurs niveaux. Il y a des réponses qui peuvent être immédiates, tout simplement parce que c'est des données dont on dispose, dont dispose le Conseil départemental, dont dispose le Conseil régional, dont disposent les services de l'État éventuellement, et dont dispose aussi bien évidemment le maître d'ouvrage. Et puis il y a des questions qui seront posées, qui nécessitent d'être approfondies, et qui seront approfondies dans un deuxième temps, c'est tout à fait évident. Mais ces ateliers ne sont pas seulement destinés à poser des questions, elles sont aussi destinées à faire des suggestions. Il y a des questions qui peuvent être formulées en termes de propositions ou de suggestions.

Intervenante du public

Moi, je reproche quand même que dans les questions qui avaient été préparées, c'était comme s'il était clair que ce projet allait avoir lieu. Ma première question est : est-il opportun et comment c'est décidé d'investir dans ce domaine-là ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Non.

Intervenante du public

N'oubliez pas ma première question qui est : est-il opportun et comment c'est décidé d'investir dans ce domaine-là ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Madame, c'est une question générale qui traverse l'ensemble des questions qui sont posées sur ce projet, et on ne va pas poser la question de l'opportunité thème par thème. Mais bien sûr que vous répondez, là vous avez déjà dit que vous ne trouviez pas ça opportun manifestement. Mais la question de l'opportunité, c'est une synthèse sur tous les aspects du dossier bien évidemment. Il pourrait très bien être tout à fait opportun sur le plan du tourisme et sur le plan des retombées économiques, et être parfaitement inopportun sur le plan de l'environnement, parce qu'il se trouverait dans une zone particulièrement sensible et extrêmement difficile. Donc il faut essayer de regarder toutes les données, pour essayer de voir à la sortie, mais nous ne donnerons pas d'avis, de voir un peu à la sortie quels sont les atouts à mettre au bénéfice de ce projet, et quelles sont les difficultés et au contraire les points négatifs. Et chacun peut avoir son avis d'ailleurs sur ce qui est positif et ce qui est négatif. Maintenant si vous voulez on va se partager. Dernière intervention Monsieur.

Intervenant du public

C'est simplement pour dire que, ceci dit, et sans aucunement vouloir faire de procès d'intention, parce que je comprends bien qu'il faut mettre en place une méthode, il est évident que la manière de poser les questions oriente la manière d'y répondre. Et quand on parle d'atelier retombées économiques, on ne parle pas d'atelier nuisances économiques.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Mais les retombées peuvent aussi être des nuisances.

Intervenant du public

Les retombées peuvent avoir plusieurs sens. Ça peut être aussi des retombées radioactives effectivement, c'est une plaisanterie, j'espère que le Center Parcs ne l'est pas. Il est évident que la manière dont on pose les questions, mais je suppose qu'on aura toute latitude à l'intérieur des ateliers pour pouvoir reformuler les choses autrement.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Bien évidemment. Les retombées, ce n'est pas forcément du positif. Très bien, la dernière Madame, après on travaille, sans ça on n'y arrivera pas.

Intervenante du public

Je voulais juste vous demander dans quel atelier se posent les questions sur l'étude de marché, qui concernent les retombées économiques derrière.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

L'étude de marché, ça va être plutôt dans l'atelier tourisme, puisqu'il s'agit d'un projet touristique.

Intervenante du public

Oui, mais ça concerne les retombées économiques.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Bien sûr, mais ça, on le reverra derrière. L'étude de marché c'est ce qui est à la base du projet, enfin c'est ce qu'on pense être à la base du projet. Allez-y.

Intervenant du public

Vous choisissez deux types d'ateliers, et je trouve curieux qu'on ne parle pas du tout d'un atelier financier. Est-ce que vous avez prévu et organisé une réunion dans laquelle on pourra discuter des problèmes financiers, tel qu'a été conçu le projet et tel qu'en sortent les retombées ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Bien sûr. Tout à fait, Monsieur.

Intervenant du public

On vient ici, alors le tourisme c'est très bien, le reste aussi, mais moi les finances, c'est ce qui me passionne le plus.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Les aspects financiers seront traités dans une séance. Le modèle économique général et le financement du projet feront l'objet d'un atelier spécifique uniquement dédié à ces questions-là, qui aura lieu le 19 juin. Non, on s'est rendu compte, voilà. On avait pensé qu'on pouvait faire deux ateliers à la suite. Hier on s'est rendu compte que l'atelier le premier avait duré presque trois heures, et qu'à la fin on était quand même tous assez fatigués, il faut le dire. Donc on va essayer de trouver une deuxième date pour faire ou ne pas faire les deux ateliers la même journée. On a entendu les critiques. Si vous voulez bien,... Oui, allez-y.

Intervenante du public

Est-ce que l'on pourrait avoir accès à une présentation du dossier de l'ADEME sur le tourisme responsable ? C'est le plan d'action sur le tourisme durable de la région Bourgogne, avec, si c'est possible, un chiffrage budgétaire en face. Voilà, je vous remercie.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Je ne crois pas que pour le moment on dispose de ce document, mais on va essayer de le trouver, on mettra sur le site à l'occasion. On pourra le représenter sur autre chose.

Intervenante du public

Oui parce qu'il n'est pas en ligne ni sur le site de l'ADEME, ni du Conseil Régional et c'est dommage.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

On essaiera de le trouver. Alors, est ce que les personnes qui vont travailler sur les retombées économiques vont rester dans cette salle ? Celles qui vont travailler sur le tourisme seront dans une salle qui est derrière. Donc, si vous voulez bien... Alors, qui souhaite travailler à l'atelier tourisme ? Allez-y, voilà. D'accord, très bien. Donc, si vous voulez bien aller de l'autre côté.

SOUS ATELIER : RETOMBEES ECONOMIQUES

Animateur : Anne-Marie ODUNLAMI

Intervenante du public

Il faut peut-être ouvrir les stores ? Ça vous embête d'ouvrir les stores, parce que c'est un peu sombre.

Dominique CORNET, Montceau-les-Mines

À part ça, pardon c'est une demande, j'aimerais que le groupe Pierre & Vacances nous donne un chiffre très précis et le plus rapidement possible du coût de revient d'un chalet, pour le comparer au coût de revente. Sachant que par rapport à cette revente on le sait, il y a un système de dégrèvement fiscal grâce à la loi Censi-Bouvard, ce qui nous permettra de voir les marges qui seront faites très précisément par le groupe Pierre & Vacances. Merci.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

J'ai bien entendu votre question : est-ce que Pierre & Vacances peut déjà nous donner des éléments ?

Dominique CORNET, Montceau-les-Mines

Excusez-moi, vous n'avez pas répondu, ma première question c'est sur le temps.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Vous avez raison et je m'en excuse. Madame la Présidente, tout à l'heure, a rappelé que les ateliers durent entre une heure, une heure et quart et une heure et demie, donc je pense que ça nous laisse largement le temps d'aborder tous les sujets que vous souhaitez. Je n'ai peut-être pas assez insisté là-dessus, j'ai parlé de la filière bois parce que je sais que c'est quelque chose d'important dans ce Département, mais tout est ouvert. Je veux dire que vous pouvez poser toutes les questions que vous souhaitez. Vous pouvez aborder tous les sujets que vous souhaitez dans le cadre de cet atelier. Est-ce que c'est clair ?

Dominique CORNET, Montceau-les-Mines

Oui.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

OK.

Fatima OUASSAK, Rapporteuse

Excusez-moi de vous interrompre. Est-ce que la personne qui vient de prendre la parole pourrait se présenter ? Et est-ce que chacune des personnes qui prendront la parole pourrait se présenter ? Ce sera pour le compte-rendu.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

J'ai commis un oubli, mais je vous la présente, Fatima Ouassak est notre rapporteuse pour cet atelier, donc elle va noter aussi de son côté, en plus de ce que je fais sur le paper board, les questions que vous posez et elle prendra effectivement vos noms, de façon à ce qu'on puisse derrière une question mettre une personne. Je crois que c'est important.

Dominique CORNET, Montceau-les-Mines

Dominique Cornet, Montceau-les-Mines.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Merci monsieur. Nous revenons à la question de Monsieur Bordier concernant le coût de revient des chalets.

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Bonjour à tous, je suis Jean Chabert, je suis Directeur Général de Pierre & Vacances Développement, qui est la structure immobilière du groupe Pierre & Vacances. Ceux qui sont déjà venus à des réunions antérieures ont vu Jean-Michel Klotz qui est mon adjoint, et qui est particulièrement en charge de ces projets. Pour essayer de répondre à la question qui vient d'être posée, d'abord c'est un exercice qui n'est pas très facile puisque le projet n'existe pas. Donc aujourd'hui, je ne sais pas très bien définir le prix de revient d'un objet qui n'existe pas. On a en particulier un certain nombre de différences par rapport au projet qu'on est en train de réaliser, puisqu'on en réalise un sur la Vienne, qu'on a réalisé en Moselle il y a cinq ans. Pour donner des ordres de grandeur un peu grossiers, le prix de revient sur ces projets des cottages en termes de coût de travaux doit être de l'ordre de 100 000 euros en moyenne, puisqu'il y a des cottages qui font des petites surfaces qui sont pour quatre personnes, et on va jusqu'à douze personnes. Alors ça doit correspondre à une surface moyenne de l'ordre d'un peu plus de 60 m². C'est coût de construction, j'ai parlé de travaux, ce n'est pas le prix de revient dans un bilan immobilier complet.

Pierre RENAUDIE, Saint-Martin-la-Patrouille

Pierre RENAUDIE, Saint-Martin-la-Patrouille. J'habite à Saint-Martin, donc tout près d'ici, tout près de Le Rousset. Puisqu'on en est au prix de revient, je continue ma question, quel est le coût de revient, le coût plus exactement du Pôle de Service et de Loisirs qui est vendu à la SEM et qui demande un engagement de 66 millions d'Euros ?

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Le prix de revient total de l'équipement en question, et là ce n'est pas un coût de travaux, c'est le prix de revient total, on espère sachant qu'on n'a pas de projet aujourd'hui qu'il sera de 66 millions. Je n'ai pas d'autres réponses à vous donner aujourd'hui, c'est à peu près ce qui se passe avec le projet de la Vienne. On a un prix de revient qui est égal, peut-être même un tout petit peu supérieur au prix de vente à la SEM du Département de la Vienne, c'est 130 millions si je ne dis pas de bêtises. Sur les équipements structurellement, l'engagement qu'on a pris effectivement vis-à-vis des collectivités, c'est qu'on ne gagne pas d'argent, c'est très clair là-dessus.

Gilles FOREST, Arbonis ex-Fargeot en Saône-et-Loire

Bonjour, Gilles FOREST, Arbonis ex-Fargeot en Saône-et-Loire. Moi je voulais simplement répondre à la question de Madame, puisque je suis venu à un atelier, je crois, pour les investissements, etc., savoir si on peut développer un petit peu l'économie locale et faire travailler la profession bois. Donc, ce que je voulais rappeler tout simplement c'est qu'en Saône-et-Loire, on a une région qui est très boisée, avec une essence un peu spécifique qui est beaucoup développée, qui est le Douglas. Moi, la question, c'était : est-ce qu'on ne peut pas orienter ce projet en bois de Douglas ? D'autant plus que le site est planté en Douglas, pour faire travailler toutes les filières locales, puisque comme on est très développé, il y a toute la sylviculture donc le développement de la sylviculture, il y a toute la première transformation, les scieries qui sont très nombreuses en Saône-et-Loire, voire en région. Dans les régions à côté, on a quand même des scieries qui sont relativement importantes, Sougy qui n'est pas très loin notamment, qui exploite des bois de Saône-et-Loire. On a des petites scieries aussi qui peuvent participer, dans des projets comme ça il y a beaucoup de bois massifs. Je sais que nous, personnellement, dans notre société, on fait beaucoup travailler les scieries locales. Donc peut-être un peu plus sur la partie Rhône qui est à côté que la partie Saône-et-Loire, mais je veux dire on a toute l'activité d'une région qui peut être mise en concurrence, parce que je sais bien que le groupe Pierre & Vacances veut aussi un peu de concurrence, donc c'est possible dans notre région. Après en transformation, on est quelques charpentiers quand même à pouvoir répondre. C'est un projet qui est quand même d'envergure, d'une bonne taille, je pense qu'il y a suffisamment de charpentiers et de fabricants d'ossatures bois dans la région pour pouvoir répondre, sans voir venir des groupes étrangers. Je le dis franchement, c'est pour ça que je défends aussi un peu le bois Douglas de pays dans ma discussion. Donc, est-ce que Pierre & Vacances peut s'engager à faire travailler toute cette région ? Je pense qu'on peut aider à donner des noms d'entreprise tout en étant concurrents, je tiens à souligner parce que malheureusement nos entreprises sont plutôt en sous-activité qu'en suractivité. Donc, est-ce que Pierre & Vacances peut faire travailler les entreprises locales sur ce projet ?

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Sur ce point-là, l'engagement qu'on peut prendre dès aujourd'hui si le jour où le projet se mettra en route, aujourd'hui on n'a pas d'architecte, on n'a rien dessiné du tout, il y a encore tout un travail, mais justement ce à quoi on peut s'engager, et sous réserve que la profession s'organise pour qu'on ait des interlocuteurs, c'est effectivement d'adapter la conception de nos constructions principalement de nos cottages. Parce que l'expérience en tout cas qu'on a faite sur la Vienne, c'est que les ossatures bois et les cottages, il y a tout simplement un groupement régional qui en réalise la moitié c'est-à-dire 400, ce qui est la problématique qu'on a ici, donc c'est parfaitement possible et je n'ai pas de raisons de penser que vous n'êtes pas aussi bon que la région Charente Poitou, donc effectivement et grâce à un travail qui a été fait en amont. Sur l'utilisation du Douglas, là je ne suis pas techniquement suffisamment compétent, je ne sais pas si, mais pourquoi pas, il faut vérifier si...

Intervenant du public

Le bois de structure et le bois de bardage.

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Oui, tout à fait. On a, de toute façon, effectivement, à la fois l'ossature et la vêtue, l'habillage qui est aussi en bois. Donc effectivement ça ne peut être que pour une partie de ces éléments, qu'il s'agisse de bois local, mais ça peut être des charpentiers locaux, ça on en a fait l'expérience dans la Vienne. Simplement, il faudra profiter du fait qu'on est très en amont, pour que les interlocuteurs représentatifs de la filière puissent être les interlocuteurs de nos bureaux d'études et de nos architectes, pour qu'effectivement on ne constate pas a posteriori une impossibilité pour telle ou telle raison, parce qu'on aura conçu des dimensionnements qui ne sont pas conformes. Et puis évidemment quand même, et pour revenir à la première question, on a forcément des critères économiques, on ne peut pas prétendre qu'on fera à n'importe quel prix pour faire travailler des entreprises locales, donc je ne peux pas aller aujourd'hui jusqu'à prendre l'engagement de faire travailler des entreprises locales qui nous seraient désignées par je ne sais quelle autorité supérieure. On va mettre en œuvre une concurrence chaque fois que ce sera possible, on donnera au moins un avantage aux structures locales, d'une part à prix égal et de surcroît, c'est avec des structures locales des groupements ou des institutions, des associations qui existent, il y a d'autres régions où on avait commencé à travailler avec des associations qui représentent la filière bois. Donc s'il y a ces interlocuteurs, on peut tout à fait donner une longueur d'avance, et peut-être même plusieurs longueurs d'avance, aux entreprises locales. On ne prendra pas l'engagement de ne pas consulter d'autres entreprises, simplement pour la raison que vous indiquez c'est-à-dire la concurrence.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Je vous demande de patienter, messieurs, une seconde. Ce monsieur était avant vous, mais vous aurez la parole après. N'oubliez pas de vous nommer.

Gilles PROTAT, Sologny

Moi je m'appelle Gilles Protat, je suis simple paysan à Sologny, un tout petit village à côté. Ce que monsieur a oublié de dire derrière, c'est que l'entreprise Fargeot vient d'être vendue au groupe Vinci, une très grosse entreprise. Par ailleurs, le plus grand transporteur de Saône-et-Loire, Norbert Dentressangle, vient d'être vendue aux Américains, un fonds de pension américain. En Saône-et-Loire, on ne sait même pas tirer sur une entreprise franco-française, vous voyez au point où on en est. On m'a dit qu'au Center Parcs de Moselle, les cottages ils étaient fabriqués au Canada ?

Jean CHABERT, Directeur Grands Projets Pierre & Vacances

Non, je ne sais pas, peut-être qu'on va en parler davantage tout à l'heure. Ce qu'on peut aussi parce qu'on n'a pas eu le temps d'écrire c'est toute la méthode que l'on a mise en œuvre sur nos précédentes réalisations, en particulier sur le Center Parcs de Moselle, sur le Center Parcs de la Vienne qui est en cours de, enfin qui sera bientôt livré. Toute une méthode très en amont avec en général la Chambre de Commerce et d'Industrie, peut-être qu'on en parlera plus complètement tout à l'heure, pour justement aider les entreprises locales, régionales à s'organiser, leur donner très en amont toutes les informations sur le projet, la conception du projet. Ce sera d'autant plus facile ici, que comme le disait Jean il n'y a pas de projet aujourd'hui, on n'a même pas démarré la

conception. Elle ne démarrera qu'à l'issue de cette phase de débats publics, si bien sûr on décide de poursuivre l'opération. Donc on aura encore plus de facilité déjà dans la conception, d'imaginer comment associer le plus possible les entreprises locales, en particulier sur ce sujet de la construction bois qu'on évoque à l'instant. On en reparlera aussi peut-être sur le meilleur exemple qu'on peut donner, c'est effectivement les résultats qu'on a obtenus grâce à ces méthodes très en amont et volontaristes mises au point avec les Chambres consulaires, surtout la Chambre de Commerce et d'Industrie, et des organisations syndicales qui représentent les entreprises. Donc c'est les résultats qu'on a obtenus sur la Moselle et sur la Vienne, où plus de 75 % des marchés de travaux, je parle en valeur en plus, ont pu être attribué à des entreprises régionales. Ça vaut pour l'ossature bois, encore plus facilement d'ailleurs, enfin pour la construction bois encore plus facilement que pour le reste. Donc pour revenir aussi à votre question première sur les entreprises canadiennes en Moselle, non il n'y a absolument pas d'entreprise canadienne ni de bois venant du Canada d'ailleurs, qui ait été utilisé en Moselle, vraiment pas. Je ne sais pas, peut-être qu'il y a dix ou quinze ans, certains contacts auraient été établis avec des entreprises canadiennes, mais c'est vraiment très vieux, je n'en ai même pas connaissance, et en particulier sur cette très grosse partie des travaux. La construction des cottages à ossature bois, c'est bien évidemment des entreprises régionales ou françaises sur la Moselle. On citait tout à l'heure l'exemple de la Vienne, c'est un programme beaucoup plus important que celui dont on parle ce soir, c'est 800 cottages. Là, pour des raisons de structuration de la filière bois Poitou-Charentes des entreprises régionales et aussi de partage des risques, il a été jugé beaucoup plus raisonnable de leur confier la moitié du chantier cottage, c'est déjà un chantier énorme parce que c'est plus de 400 cottages en l'occurrence. S'agissant de notre projet ici, on trouve ce gabarit, donc il n'est pas du tout impossible qu'effectivement, s'il est constaté, vérifié que la filière bois est structurée pour faire face, pourquoi pas confier la totalité des marchés de travaux construction bois aux entreprises locales, et faire exploser ce score de 75 %.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Donc c'est une question qui est lancée à l'organisation professionnelle représentative du bois si elle existe. Pardon monsieur, une question au fond là-bas.

François BONNEVIALLE, acteur touristique et forestier

Du coup, moi je voulais revenir un petit peu sur la première partie du débat, parce qu'on a cerné des questions, et j'ai l'impression que de question en question, elles sont oubliées. Donc moi j'avais posé une question par rapport à l'évaluation qualitative et pas uniquement quantitative en termes d'euros. C'est-à-dire que, je ne me suis pas présenté, pardon, je suis François Bonneville, je suis un acteur touristique et forestier puisque j'exerce deux métiers dans le tourisme et dans la forêt. En fait, du coup le bois est quand même vendu au grand public comme quelque chose de très proche de la nature, et malheureusement quand on se promène, moi j'ai des gens qui viennent chez moi et qui sont carrément choqués par les coupes de bois qui sont faites. Et je n'ai pas d'a priori sur les essences, mais très clairement la sylviculture du Douglas pratiqué par Sougy, comme ça a été cité, on est proche de la forêt amazonienne, c'est-à-dire que c'est une coupe rase. On a une présentation de la galerie du bois, qui n'existe plus d'ailleurs, je tiens à le préciser parce que malheureusement tous les projets naissent et ont aussi une fin, qui défendait donc l'image de la Bourgogne et de sa forêt. Et qui en fait quand on regardait par la fenêtre, on voyait un champ de maïs de Douglas avec des coupes rases, des layons – je vous en passe et des meilleurs –, et donc ça me semble très incohérent de vouloir vendre une région, la nature, l'environnement avec des projets qui à la base ne prennent pas ça en compte. Voilà très clairement, et donc on se base sur des valeurs économiques quand on nous parle de marchés, de gens qui remportent des marchés, de concurrence, mais derrière qu'est-ce que ça veut dire ?

Et je rebondis un petit peu sur ce qui a été dit tout à l'heure sur la chaufferie bois, aujourd'hui si on cumule le nombre de projets qui valorisent les déchets du bois, on se rend compte que la forêt française produit plus de déchets que de bois de qualité. Voilà.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Est-ce qu'un représentant de la filière bois veut répondre ?

Représentant de la filière bois

Donc je vais simplement vous répondre qu'aujourd'hui, la catastrophe écologique elle n'est pas sur le bois, il faut le savoir, c'est sur le sable, pour tout le béton. On n'en parle pas du tout parce que les bétonneux ont une puissance de frappe énorme, et aujourd'hui la catastrophe écologique est sur les carrières de sable. Concernant le bois, moi

je suis prêt à organiser des visites pour vous montrer ce que c'est qu'une forêt de plus de 80 ans qui commence à décliner, et vous prouver que si on n'utilise pas ces bois, si on ne les renouvèle pas, la forêt va en déclinant. Après, ce qu'il faut surveiller c'est bien sûr la replantation derrière. Donc, à partir du moment où une forêt est exploitée et replantée, on peut regarder, on peut visiter des forêts avec plusieurs étapes de vie, 10 , 20 , 30 , 40 ans, et là on voit que la forêt il faut qu'elle vive, le bois il faut qu'il soit utilisé. Aujourd'hui on a un excédent, alors ce qui est vrai, je le reconnais, c'est qu'on a un excédent de plus de 30 % de croissance de nos bois il y a quelques années, aujourd'hui on n'est plus qu'à 20, 25 %. On a un peu du mal à l'évaluer, mais aujourd'hui on a des excédents de pousses, donc tout n'est pas exploité. Après ce qu'il faut regarder dans l'utilisation de nos bois, c'est : est-ce qu'on parle de résineux, est-ce qu'on parle de feuillus, parce que là il y a des essences en disparition dans nos feuillus français ? Si on parle par exemple je ne sais pas des mélèzes, des choses comme ça en feuillus, c'est vrai que là on a, mais ce n'est pas ici. Mais je veux dire dans la forêt française, dans les résineux, pardon, dans les résineux on a certaines essences comme les feuillus, et c'est vrai qu'ils sont un petit peu en disparition. Les Douglas aujourd'hui, il faut qu'on les exploite. On a des forêts qui ont plus de cent ans, et vous allez du côté d'Azolette ou des endroits comme ça, vous avez des bois qui ont plus de cent ans, et vous voyez des arbres qui sont en train de crever tout simplement, donc c'est des bois qu'il faut exploiter. Alors ce n'est pas vrai de partout, c'est vrai qu'il y a certaines forêts qui sont peut-être exploitées trop jeunes, mais ce n'est pas vrai de partout, malheureusement.

François BONNEVIALLE, acteur touristique et forestier

Là, si je peux me permettre, clairement je suis pris pour un enfant. Il y a des mouvements comme Pro Silva qui gèrent énormément de forêts patrimoniales en futaies, jardinées et permanentes, qui ont des résultats d'accroissement bien supérieurs à la futaie régulière, et moi aussi je peux vous amener visiter des forêts avec des arbres magnifiques. En plus sur les qualités de bois vous devez être bien placé pour le savoir, avec les bois juvéniles des bois de plantation, clairement on a des bois très peu qualitatifs. Moi je peux vous montrer des coupes rases à côté de chez moi, donc je suis à Bergesserin, hier j'étais sur Charolles, donc j'en ai croisé pas mal et je suis passé devant chez vous, des coupes rases qui sont exploitées à 30 cm dans du Douglas, c'est-à-dire qu'on a de l'aubier, que de la branche, que du nœud. Je ne sais pas si vous faites vos structures ossatures bois, enfin dans la mêlée collée avec ça, mais moi je suis stupéfait quand on voit une essence magnifique comme le Douglas, qui peut produire des bois de plus de 2 m de diamètre, exploité comme ça. Après, si vous pensez que c'est une bonne chose et bien tant mieux, mais je peux vous montrer aussi le contraire et avec des résultats économiques aussi très impressionnants. Le mouvement, c'est Pro Silva.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Est-ce que le maître d'ouvrage a une observation à faire sur ce point ?

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Je suis obligé de reconnaître qu'on ne se sent pas très compétent sur la qualité, les critères qui doivent être utilisés en matière d'exploitation du bois. Ce qui est clair c'est qu'effectivement, on a fait un choix, ceci étant qui peut encore évoluer. C'est le choix qui a été défini sur nos projets précédents et qu'on avait l'intention de reconduire, parce que de manière générale les analyses qu'on fait, inconvénients/avantages de l'utilisation du bois sur le plan quand même du caractère renouvelable de la ressource, il y a par rapport à ce que disait monsieur par exemple, par rapport au béton, il y a sans doute un avantage. Voilà.

Oui, mais j'ai bien compris. Vous avez sûrement raison. Nos critères ne savent peut-être pas prendre en compte de manière suffisamment fine cet aspect qualitatif, ça ne peut être que des experts. Et on ne peut pas non plus s'arrêter aux caractéristiques esthétiques des forêts exploitées, la forêt c'est aussi un lieu d'exploitation, c'est un lieu économique. Donc je ne sais pas si c'est bien de couper des arbres de 30cm, tel que vous le dites ce n'est sûrement pas le cas, je ne sais pas si c'est des arbres de 30 cm qu'on a utilisé sur nos précédents projets, je ne sais pas vous répondre là-dessus. Je ne sais pas si c'est mieux d'utiliser des arbres de 2 m, je ne sais pas non plus, voilà. Sincèrement, je ne sais pas répondre. Si vous pensez qu'on peut parfaitement intégrer dans le cadre de la réflexion avec la filière bois ce type de critère, on a aussi une grille de lecture, ça fera l'objet d'autres ateliers en termes d'impacts sur l'environnement. On sait qu'un projet comme le nôtre, il a un impact sur l'environnement. L'utilisation des ressources, c'est un des impacts, et le fait qu'elles soient bien utilisées. Si vous nous apportez des éléments qui soient objectifs, qui soient mesurables malgré tout, parce qu'on veut bien chercher du qualitatif, mais on a besoin d'éléments objectifs.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Est-ce que je peux vous inviter, Monsieur, éventuellement, à adresser une contribution, puisque vous emmenez des arguments qui méritent d'être examinés ? Sur le site internet du débat public, je pense que ça fera partie des choses que nous rassemblerons en synthèse.

François BONNEVIALLE, acteur touristique et forestier

Excusez-moi, sur le site internet là, j'y suis allé une fois, mais je n'ai pas cherché à mettre de contribution, c'était vraiment à titre informatif. Et du coup, on dispose de quel espace pour apporter notre contribution ?

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Ce que vous souhaitez, vous écrivez 10 lignes, 30 lignes, une page. Vous pouvez apporter votre contribution et vos observations. Donc, si vous souhaitez des informations, quelqu'un va vous les donner de manière plus précise. Je voudrais passer la parole à Monsieur qui l'a demandée.

Bernard ÉCHALIER, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Bernard Échalier, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Donc, on a beaucoup parlé du bois, c'est sûr que c'est important, personne ne le nie, et en particulier sur le territoire de la Saône-et-Loire et de la Bourgogne. Mais moi je voudrais intervenir pour dire qu'il n'y a pas que du bois dans le projet Center Parcs. Et si on regarde un petit peu ce qui a été fait dans la Vienne, parce que c'est le projet le plus récent, et je crois que l'ouverture, ça va être le mois prochain il me semble, si mes informations sont bonnes M. MAGNIER ? C'est bien ça ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets Pierre & Vacances

C'est ça oui, 19 juin.

Bernard ÉCHALIER, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Si on regarde ce qui s'est fait, nous sommes bien évidemment en contact avec nos collègues de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne, cela va de soi, parce que nous allons utiliser les bonnes pratiques qui ont été mises en place là-bas, entre la CCI de la Vienne et le Groupe Center Parcs. Dans les cottages, il a aussi du dallage béton, il y a le clos et le couvert, on vient d'en parler, mais il y a aussi des lots techniques. Dans un cottage il y a plein de choses parce que c'est un habitat, donc vous avez des lots techniques qui peuvent faire travailler un tas d'activités et d'artisanats autres que celui du bois, que celui proche du bois, également les lots finitions, également les lots cuisines, également les VRD, tous les terrassements, les eaux pluviales, les eaux usées, les chaussées, le gaz, l'eau potable, les postes de lutte contre l'incendie enfin, etc. On sait aujourd'hui si vous voulez, dans quel état les entreprises de travaux publics de notre Département ne sont pas mieux que celles des autres territoires français malheureusement. Et si ce dossier peut arriver au bout, et bien je pense que ça nous permettra de sauver de la disparition, un certain nombre d'entreprises de travaux publics du territoire Saône-et-Loirien et Bourguignon. On a aussi de l'éclairage intérieur, on a de l'éclairage extérieur, on a des clôtures, enfin bon plein de choses, je veux dire au-delà du bois qui reste je vous l'accorde important, et qui peuvent apporter du travail à nos entreprises du territoire. Donc, le dossier tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, dans la Commission bien évidemment, nous le portons, ça va de soi. Mais nous ne le portons que dans la mesure où il peut apporter de l'activité sur le territoire, ça c'est clair, de l'activité économique, j'entends, sur le territoire. Et dans la mesure aussi où il va s'intégrer dans l'existant, ça c'est fondamental aussi pour nous. Mais je crois que ça a été bien intégré par les gens de Center Parcs. Voilà les conditions si vous voulez, que nous mettons au soutien que nous apportons à ce projet. J'aurai l'occasion d'intervenir de nouveau.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Je vous retourne un petit peu la question M. le Président, est-ce que les entreprises qui sont vos adhérentes sont en état de s'organiser, de se structurer ?

Bernard ÉCHALIER, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Alors, nous nous en chargeons, parce que c'est clair que l'entreprise à titre individuel, hormis des groupes un peu importants, on en a sur le territoire puisque lors d'une des réunions de préparation, nous avons une entreprise du Creusot qui est intervenue pour nous faire part de son expérience. Elle a déjà travaillé sur trois ou quatre projets du Center Parcs, en particulier dans la Vienne, le dernier, et elle nous a fait part de son expérience autour des projets Center Parcs. Donc il y a des entreprises qui sont déjà structurées à titre individuel pour intervenir sur un dossier de ce type, mais je pense que nous avons un très gros travail à faire, pour créer les groupements d'entreprises qui vont bien pour répondre aux appels d'offres. Mais là il faut aussi qu'on avance dans le dossier bien évidemment, aujourd'hui, c'est encore prématuré. Si l'on veut pouvoir mettre en place ces groupements, il faut déjà qu'on ait les détails si vous voulez des cahiers des charges des appels d'offres, au moins dans les grandes lignes. Aujourd'hui, c'est encore un peu prématuré, mais sachez que les trois Chambres consulaires de l'agriculture, des métiers de l'artisanat et la CCI sont dans les starting-blocks, prêtes à démarrer pour aider à la création de ces groupements.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

OK. Ici d'abord. On vous amène un micro, monsieur, ne vous inquiétez pas. Non, ici. Ensuite après, Monsieur.

Jean-Paul REY, Marizy

Bonsoir, Jean-Paul Rey, j'habite à Marizy. La parcelle sur laquelle vous allez intervenir est entourée d'environ 10 km de routes. Un triangle, vous avez trois routes, ça fait à peu près 10 km. Sur ces trois routes, deux semi-remorques ne peuvent pas se croiser, c'est impossible. Est-ce que vous avez prévu l'aménagement des accès, enfin l'élargissement des routes ? Comment vous envisagez la situation ?

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Oui, ça, c'est des choses qu'on sait traiter. Je dirais que, pour ça, clairement, j'ai tendance à me retourner vers le Conseil Départemental, qui la plupart du temps nous aide à traiter ces questions-là. Ça passe aussi par des plans de circulation, c'est-à-dire qu'il y a certaines voiries qui passent en sens unique localement, pour les camions en tout cas. Ça c'est des choses qui fonctionnent, pour les camions j'entends bien. Et donc ça c'est des choses qui sont réfléchies en amont, c'est un peu tôt aujourd'hui. Je crois qu'il y a des principes qui avaient été envisagés, mais sans doute un peu rapidement, au moment de l'étude de faisabilité, mais c'est des choses qu'on sait traiter. De même que l'aménagement de la voie d'accès définitif fait aussi partie des réflexions qui sont menées en amont, et ça peut influencer d'ailleurs sur la programmation des travaux de cette voie d'accès.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Je vous rappelle qu'il y a un atelier consacré aux équipements publics. Fatima, vous avez la date peut-être sous les yeux.

Commission particulière du débat public

Ce sera le 5 juin.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

D'accord, OK. Merci. Donc il y a un atelier qui va traiter spécifiquement de la question des VRD, précisément parce que ça modifie la vie des habitants, ça modifie les conditions de circulation, et ce sont des choses qui doivent être anticipées très largement. Il y a l'aspect financement bien entendu de ces travaux, qui concerne tous les contribuables que vous êtes, que nous sommes. Alors, un micro. Il y a un monsieur, voilà. Après c'est Madame.

Alain TORNARE, Dompierre-les-Ormes

Je voudrais poser une question, donc Alain Tornare, j'habite Dompierre-les-Ormes, j'interviens en simple particulier. Je suis surpris quand même qu'il n'y ait pas, donc la CCI est présente, elle est censée représenter les artisans, les PME locales, je suis quand même surpris qu'il n'y ait pas plus d'exploitants, de PME. Je sais qu'il y en a un peut-être, j'en aperçois un. Et comment vont s'organiser ces PME ? Parce que vous dites Creusot, il y a une grosse entreprise. Est-ce que ces PME vont pouvoir s'organiser ? Parce que la phase de construction va être

assez courte, donc ça demande à employer du personnel rapidement. 400 cottages, il faut les construire. Donc effectivement c'est de l'emploi, c'est très intéressant, je pense, pour beaucoup d'entreprises locales, les charpentiers entre autres. Mais est-ce qu'ils vont pouvoir répondre, est-ce qu'ils ont la structure, est-ce qu'ils ont le personnel ? Est-ce qu'ils vont être prévenus ? Si vous dites dans un an il faut que ce soit construit, il faut s'organiser. Donc effectivement, il faut de l'emploi local à 75 %, et pourquoi pas 100 % ? Mais les entreprises, il faut s'organiser, il y a beaucoup de PME quinze, vingt employés et eux peuvent répondre, mais il faut qu'ils se regroupent. Je ne sais pas, monsieur, vous êtes charpentier, j'aimerais bien vous entendre, savoir si vous pouvez répondre à ce genre d'appel d'offres, vous et vos collègues, et là c'est de l'emploi local. C'est important, je pense.

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Le choix il est clair. Je laisserai monsieur ensuite, détailler. Je parlerai d'abord de l'expérience qu'on a. C'est clair que si on ne fait rien, je vais être un peu brutal monsieur, votre entreprise toute seule, elle ne sait pas répondre à notre appel d'offres. Ou, et ce n'est pas forcément ce qu'on veut, ce n'est pas forcément ce que vous voulez, vous allez vous retrouver sous-traitant d'une filiale d'un grand groupe. Ça c'est le scénario, c'est le scénario du « si on laisse aller ». Ce n'est pas ce qu'on a fait sur la Vienne clairement, c'est-à-dire qu'il y a eu un travail très en amont. Et là on a le temps, ce n'est pas dans un an qu'on ouvre. Je vous signale qu'il n'y a pas eu un trait de crayon sur ce projet. Donc il y a le temps, il y a les Chambres consulaires qui sont là pour ça. J'ai parlé des filières bois, il y a peut-être d'autres organisations, il y a tout un tas de moyens, il y a des groupements d'initiatives locales peut-être, d'initiatives j'allais dire privées. Il y a toutes les initiatives qui vont être prises au niveau collectif par les organes consulaires, et puis toutes les initiatives qui peuvent être prises en fonction de vos sensibilités. C'est clair que vos entreprises seules ne peuvent pas répondre, ça c'est..., ou en sous-traitance ce qui n'est sans doute pas ce que vous voulez, donc la solution des groupements. On a aussi certains lots, c'est difficile aujourd'hui de les dimensionner parce que ça dépendra de la diversité des constructions. On sera sans doute moins homogène en constructions que dans ce qu'on fait actuellement, dans la mesure où une partie de nos hébergements sont des hébergements dits insolites donc auront des architectures particulières, ce sera sans doute aussi des constructions en bois, mais moins industrialisées vraisemblablement. Donc il y aura sans doute aussi naturellement une diversité de lots, qui réduira la taille de certains lots. Et enfin, on se donne la possibilité, et de manière parfaitement rationnelle de notre point de vue de maître d'ouvrage, de diviser certains lots. On a parlé tout à l'heure des lots de finitions, de manière assez systématique, on va donner à une seule entreprise ou un seul groupement, sauf miracle, mais ce n'est pas notre logique de maître d'ouvrage une seule entreprise pour 400 cottages. On va diviser, on a des zones. Vous avez vu que dans le principe, on envisage de concevoir notre site avec quatre AMO, trois ou quatre on a dit, le plan actuel qu'on a imaginé c'est quatre. Si on a quatre, il peut y avoir un groupement de peintres dans chacun des AMO, là on descend à l'échelle de cent. Je parlais des hébergements insolites, il y a des cas où certaines catégories d'hébergement, on fait actuellement dans la Vienne des maisons dites dans les arbres, enfin des maisons en hauteur sur pilotis d'une architecture un peu compliquée, il y en a huit, ce n'est pas les mêmes entreprises qui les construisent.

Bernard ÉCHALIER, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Donc pour rebondir sur la question qui a été posée, il est clair qu'une entreprise à titre individuel, en particulier une petite PME, rassurez-vous, moi je suis patron d'une PME, il y a 20 salariés, donc ce n'est pas un grand groupe. Déjà je rebondis sur ce que vous venez de dire, la solution de dire « nos entreprises de Saône-et-Loire elles seront sous-traitantes de grands groupes », cette solution-là, nous, on n'en veut pas. Clairement, ça n'entre pas dans notre réflexion, on est d'accord là-dessus, déjà premier point.

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Ça peut exister aussi.

Bernard ÉCHALIER, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

C'est quand même mieux quand c'est dit. Et donc je vous ai dit qu'on est dans les starting-blocks pour s'organiser justement, pour mettre en place ces groupements. Et nous avons déjà plusieurs dizaines d'entreprises qui nous ont contactés. À partir du moment où ça se sait, il y a le débat public enfin, etc., les entreprises entrent en contact avec la Chambre de Commerce et d'Industrie ou bien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de toute façon nous travaillons ensemble, il n'y a aucun souci là-dessus, et avec la Chambre d'agriculture plus particulièrement pour la deuxième partie, phase d'exploitation, où nous parlerons de circuits courts, de restauration, de produits locaux, etc., ça va arriver tout à l'heure dans notre débat. Mais là-dessus rassurez-vous, les entreprises elles ne sont pas livrées à elles-mêmes, sur un terrain avec une concurrence exacerbée de grands

groupes étrangers par exemple. Ce n'est pas du tout dans ce schéma-là que nous nous positionnons. Et si nous portons le projet, c'est bien parce que ce n'est pas comme ça que ça se passera.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Madame, vous avez demandé la parole. Merci, M. le Président.

Marie-Claude JARROT, Présidente des Maires de Saône-et-Loire, Conseillère régionale et Maire de Montceau-les-Mines

Bonsoir, je suis donc Marie-Claude Jarrot, je suis Présidente des Maires de Saône-et-Loire, je suis Conseillère régionale et Maire de Montceau-les-Mines. Donc je voudrais déjà dire que les ateliers ont pour objectif de faire évoluer la réflexion et de solliciter Center Parcs, pour ne pas donner je crois que c'est ça le premier objectif, pour ne pas leur donner un blanc-seing, mais les solliciter sur un certain nombre de questions pour préciser le projet. Les personnes qui posent des questions, je crois que la problématique déjà à poser c'est de se dire : est-ce qu'on est plutôt favorable à ce projet ou est-ce qu'on est plutôt défavorable à ce projet ? Parce que si on est défavorable au projet, on va trouver des tas de raisons, des tas de questions... Je vais terminer, cher monsieur. On va trouver un certain nombre de questions à poser, extrêmement techniques, extrêmement précises. Nous devons les poser, mais il y a souvent une certaine façon de les poser ces questions. Je voudrais revenir sur la question qui a été posée sur coût de revient et coût de revente, et m'expliquer sur le blanc-seing. Coût de revient et coût de revente : je pense, messieurs, qu'à ce moment du débat, il serait utile que vous puissiez vous prononcer sur véritablement le coût de revient. Parce que vous êtes une entreprise, vous avez à gagner de l'argent sur cette opération, ça serait utile que vous puissiez vous prononcer sur coût de revient et coût de revente. Ça, c'est de la responsabilité des personnes qui sont là de vous interpellé un peu davantage sur coût de revient et coût de revente. C'est ce que je voulais dire en premier lieu.

Retombées économiques, je crois qu'il ne faut pas dissocier les retombées économiques des retombées sociales c'est-à-dire des retombées en matière d'emplois et en matière, je sais bien que ce n'est pas l'atelier emplois, mais en matière d'emplois pérennes et à pérenniser ; nous allons avoir un atelier à Montceau-les-Mines sur ce sujet. Néanmoins, il faut que vous puissiez très vite réfléchir à la nature de l'organisation que vous donnerez, parce que vous allez être l'entreprise qui va faire fonctionner, je l'espère, ce Center Parcs, et il faudra que vous puissiez nous donner des éléments liés. Parce que qui dit retombées économiques dit forcément retombées sociales ou sociétales, avec des personnes qui seront payées et qui auront un pouvoir d'achat, donc qui redéclencheront le circuit économique. Alors vous avez organisé l'atelier, l'atelier c'est fait pour progresser ensemble, c'est fait pour imaginer ensemble des solutions. En phase de construction, je crois que le Président de la Chambre de Commerce, et puis le Président de la Chambre d'agriculture lors du lancement, le Président de la Chambre des Métiers, je ne sais plus s'il était là lors du lancement. En attendant, on dit, et moi je peux en témoigner sur la ville de Montceau sur un projet qui n'est pas un projet de cette envergure bien sûr, on sait s'organiser avec les entreprises, aussi bien avec les Chambres consulaires qu'avec les élus. Et je crois que vous pouvez faire confiance, mesdames et messieurs, aux élus et aux Chambres consulaires pour peser sur les maîtres d'ouvrage, pour sauver leur territoire, défendre leur territoire, et faire en sorte que ce territoire soit d'un point de vue économique, fut-elle une économie touristique, bien équipé et d'une manière pérenne avec un business plan, avec un montage financier, qui conviennent à la fois aux élus et aux personnes qui vont travailler, et aux Chambres consulaires et aux personnes qui vont travailler.

Alors, on parle de phase de construction et de phase d'exploitation. Moi je crois qu'il faut aussi qu'on parle, il faut dire les choses, de création de richesses. Création de richesses, ce n'est pas que de la création de richesses lors de la phase de construction.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

J'allais vous le dire, Madame le Maire, je suis un petit peu désolée, mais il faudrait arriver assez rapidement au terme de votre intervention, s'il vous plaît.

Marie-Claude JARROT, Présidente des Maires de Saône-et-Loire, Conseillère régionale et Maire de Montceau-les-Mines

Oui, d'accord, OK. Écoutez, c'est la première fois que je prends la parole, Madame, s'il vous plaît, vous vous adressez à moi. Je pense que je ne parle que depuis cinq minutes à peu près, alors ma question elle est la suivante :

- donc, première question c'était on ne doit pas vous donner un blanc-seing, il faut que vous précisiez s'il vous plaît messieurs en termes de coût de revient, le prix en termes de coût de revient de la construction, et le prix de vente. C'est une question qui vous a été posée, je pense qu'il ne faut pas l'éviter, s'il vous plaît messieurs
- et puis, deuxième question : est-ce que vous pourriez nous donner très rapidement tous les domaines, puisque je voulais évoquer ces domaines avec vous, est-ce que vous pouvez nous donner tous les domaines que vous avez imaginé, étudié en termes de retombées économiques ?

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Alors, je disais en commençant à répondre à la question qui a été effectivement posée du prix de revient, que le sport est extrêmement compliqué puisqu'il n'y a pas de projet. Ce qui est clair c'est qu'au contraire de ce qui se passe sur les équipements qui sont cédés à une société d'économie mixte, on entend faire une marge sur la vente de ces cottages, clairement. Je parlais tout à l'heure d'un coût de construction pour travaux qui peut être de l'ordre de 100 000 à 120 000 euros suivant la manière dont évoluera la taille moyenne, suivant les caractéristiques. Ce sont par ailleurs des cottages qui sont meublés, ce qui augmente leur prix de revient. Il y a ensuite un budget très important sur des sites comme celui-là, de VRD, d'aménagement du site. Dans le cas de la Vienne, on est à plus de 40 millions de coût pour 800 cottages. Donc si je fais une règle de trois, ça fait 20 millions pour 400 cottages, donc le prix ramené au cottage est très élevé. Et on a des prix de vente de nos cottages, ça vous pouvez vraisemblablement le prouver assez facilement, sur des sites de commercialisation immobilière, en ce qui concerne la Vienne, puisqu'on a actuellement encore des cottages qui sont en vente auprès des particuliers, on doit être entre 200 000 et 250 000 euros de prix moyen. Voilà les ordres de grandeur.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Pardon, je ne voudrais pas qu'on traîne trop longtemps sur cet aspect financier, en vous rappelant qu'il y a un atelier qui sera entièrement consacré à ces questions, ce qui vous permettra de poser des questions plus pointues, plus détaillées. Et à Pierre & Vacances de répondre dans le détail. Par contre, le deuxième aspect de votre question Madame le Maire, si vous le voulez bien, est effectivement intéressant. Quels sont tous les autres secteurs et domaines d'activités dans lesquels il peut y avoir une retombée pour le territoire ?

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Vous avez sur le site et parmi les documents qui avaient été suggérés, en consultation pour la préparation de cet atelier, un document qui est une étude qui a été réalisée en 2012, 2013, je crois, sur le site de la Moselle. Parce que là-dessus pour le moment on n'a que, c'est très difficile de faire des projections sur ce qu'on va étudier comme retombées. Mais sur le site de la Moselle, on a analysé l'ensemble des retombées économiques en termes d'emplois donc de salaires, en termes de dépenses directes d'achats, d'achats pour la maintenance, pour le fonctionnement du site, auprès d'entreprises la plupart du temps locales, parce que des contrats d'entretien, des contrats de maintenance ils sont pris avec des entreprises qui sont locales, parce qu'on a souvent des exigences de réactivité pour maintenir le site en fonctionnement. C'est des sites qui ne s'arrêtent jamais. On a 365 jours par an, il faut que l'ensemble des équipements fonctionne. C'est-à-dire que contrairement à des installations qu'on connaît par ailleurs, puisqu'on exploite chez Pierre & Vacances des résidences de vacances qui se trouvent au bord de la mer ou en montagnes, où on a trois à six mois de fermeture pendant lesquels on fait des travaux, etc., on a des modes d'intervention qui sont différents, là chez Center Parcs, on a des clients tous les jours. Donc s'il y a des interventions techniques, il faut qu'elles se fassent en temps masqué très rapide, pour assurer le fonctionnement 365 jours par an, donc c'est forcément des intervenants de proximité.

Il y a ensuite l'ensemble des dépenses qui sont générées par les clients qui sortent du site. Alors ça c'est un sujet qui est normalement en train d'être abordé dans l'autre atelier, mais qu'on a essayé de quantifier aussi dans cette étude, qui est l'étude dite Utopie si vous allez chercher sur notre site, enfin sur le site du débat public, pardon. Et puis il y a enfin, ils sont allés jusqu'à mesurer les effets induits par ces dépenses et les salaires. Et on arrive effectivement à l'échelle d'un parc comme la Moselle, à une évaluation de ce qu'ils ont appelé le PIB où on est au-dessus de 25 millions d'euros par an sur la Moselle et sur la Lorraine, sauf erreur.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Merci, monsieur. Je pense qu'on va arrêter là, encore une fois on est sur un sujet qui sera traité ultérieurement donc... Il y a une demande de parole ici, monsieur.

Jean-Claude BÉCOUSSE, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de la Commune de l'Aisne

Oui, Jean-Claude Bécousse, Vice-Président du Conseil départemental et Maire de la Commune de l'Aisne. Je vais être très bref, déjà et bien féliciter tout le monde parce que c'est un débat qui est extrêmement serein. Débat serein, débat constructif, donc c'est toujours très intéressant d'échanger nos points de vue dans une très bonne ambiance. Je reprends un petit peu les propos du Président de la CCI, c'est vrai qu'on parle du travail des entreprises à l'instant T, au moment de la construction, il est clair que ça va générer quand même, et dans bon nombre d'activités on peut s'en réjouir, puisque là je vous parlerai peut-être en tant qu' élu de proximité, en tant que maire je ne suis pas le seul, la situation, je pense que ce ne sera pas vous qui allez démentir, est extrêmement préoccupante. Et je pense que beaucoup de personnes ne se rendent pas compte de la situation dans laquelle nous sommes, au niveau du BTP essentiellement. Puisque quand on nous [mot incompris,]actuellement on est à -25, -30, ça signifie quand même quelque chose, et ça ne va pas durer des années parce que les entreprises travaillent en flux tendus, donc il y aura des répercussions économiques qui vont se faire sentir très prochainement, ça vaut pour la construction. Deuxième point, il y a également le fonctionnement du télé-équipement, parce que ce n'est pas tout de construire. Je vais être très bref, il y a le fonctionnement et on va faire travailler des entreprises locales. Je vais être très rapide, au niveau des retombées touristiques, il faut savoir que quand même le Département Saône-et-Loire c'est 6400 emplois directs, au niveau touristique c'est 400 millions d'euros, ce n'est pas rien. Le Département Saône-et-Loire est en forte progression par rapport aux autres Départements de notre région, le seul point qui blesse c'est le tourisme fluvial, on a moins de sinon on est en progression sur tous les postes. Les touristes cherchent un petit peu le tourisme vert, le tourisme vert, la gastronomie, nous sommes très bien placés et tout, et je pense automatiquement qu'il y a des emplois induits à cet accroissement d'activités qui en bénéficieront. Je crois qu'en fait, il ne faut pas se focaliser à l'instant t sur ce projet, mais c'est les répercussions, et en principe je veux dire quand nous sommes élus quelque part, c'est un petit peu notre rôle il faut se projeter, il faut se projeter dans les années à venir, il faut penser aux générations futures et à nos enfants bien évidemment. Voilà, merci.

Sophie DUBREUIL, Chargée d'étude économique à la Chambre d'agriculture

Bonjour. Sophie Dubreuil de la Chambre d'agriculture. Moi je voulais juste dire effectivement que les Chambres consulaires encore une fois soutiennent le projet pour favoriser le développement de l'économie locale. Et je voulais juste donc prévenir les participants au débat que les Chambres consulaires ont édité un quatre pages où elles indiquent sur tous les points, que ça soit en termes d'économie, de tourisme, d'environnement ou d'emplois, sur lesquels elles souhaitent peser dans la discussion avec Center Parcs, pour insister et privilégier toujours le local. Et que ce quatre pages sera fortement diffusé, nous allons le mettre donc sur le site du débat public, il sera également présent dans le prochain numéro de Chambre de la CCI Actu Eco, 20 000 diffusions dans le Département et également dans la revue Chambre d'agriculture, nous consacrerons deux pages dans notre numéro de juin à ce sujet, où nous reprendrons là plus spécifiquement aussi pour l'agriculture tous les points sur lesquels on entend peser pour qu'on privilégie les produits locaux, les entreprises locales pour ce projet. Voilà.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

OK, merci, Madame. Il y a une demande de parole d'abord ici. Madame, je crois que vous avez souhaité, non ? Je vous ai vu lever la main, excusez-moi alors. Voilà, Monsieur a pris.

Intervenant du public

Permettez, ça fait un moment que je demande la parole.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Je vous en prie, Monsieur. On vous la donne.

Intervenant du public

Donc, je voulais dire, j'ai remarqué que Pierre & Vacances comme toute entreprise tire ses prix pour construire à coût minimum et faire du bénéfice, et donc fait appel à la concurrence et fait des appels d'offres. Ça me semble intéressant, mais je me questionne quant au poids de nos petites entreprises locales par rapport à un grand groupe comme Center Parcs. C'est ma première question. La deuxième question c'est oui, il faut faire confiance à

nos élus, d'accord ayant foi en nos élus, mais attention, nos élus ils achètent un pôle de loisirs et de vacances à Centre Parcs, est-ce qu'ils ont fait un appel d'offres ? Est-ce qu'ils ont fait appel à la concurrence ? Je demande aussi parce que l'argent public on le gère aussi comme une entreprise. C'est-à-dire qu'il ne faut pas qu'il soit gaspillé, il faut l'utiliser à bon escient, et il faut qu'il y ait des retombées économiques qui représentent autant d'importance que l'argent qu'on y a mis. Voilà ma question.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Vous pouvez passer votre micro. Monsieur, vous voulez répondre ?

Intervenant du public

Alors, je vais parler sous contrôle de mes collègues. Difficile pour nous d'y répondre également parce que ça ne vous a pas échappé, la majorité du Conseil départemental a changé. Pour autant, il faut savoir que quand même le Conseil Général puisque c'est le Conseil Général qui avait pris cette décision la dernière fois, a été prise à l'unanimité. L'ensemble des Conseillers généraux ont approuvé ce projet. Bien évidemment, après encore une fois pareil, tout doit être regardé avec une extrême attention. Mais je pense que ce qui a poussé vraiment par-dessus tout les Conseillers généraux de l'époque et pourquoi c'est soutenu également par les Conseillers départementaux actuels, c'est vraiment le domaine économique. La situation est compliquée, nous sommes élus de proximité, on sait ce qui se passe sur le territoire. Honnêtement, on ne veut pas vous saper le moral, on ne veut pas vous faire peur, mais la situation est même extrêmement préoccupante. Donc il faut, si on peut générer de l'emploi, on a cette chance. Le tourisme si vous voulez c'est la chance que nous avons, nous n'avons pas forcément le soleil comme la Méditerranée ou quoi que ce soit, mais là ça peut générer des profits. Il faut s'en emparer, il faut générer de l'emploi parce que, je vais en parler, c'est vrai que la Chambre d'agriculture en a parlé tout à l'heure, mais on essaie de se battre, on a 37 AOC sur notre territoire, on a quand même des produits d'exception en matière de producteurs, et à nous de nous faire connaître, on a des projets en matière touristique, comment dire, vendre notre territoire à des gens qui viennent de tous horizons, ça va générer de l'économie, tout le monde va en profiter. Ça, c'est le but bien évidemment de tous les élus. Une dernière chose que j'ai quand même oublié de dire, et ça, je parle sous contrôle de mon collègue qui est Président du comité de Communes qui touche ce projet, il y a des retombées également financières. Il y a une taxe de séjour, mine de rien c'est une taxe de séjour qui est quand même payée par les estivants, par les vacanciers. C'est un profit qui retombe quand même aux collectivités et qui permettra de mettre en place des structures destinées au bien-être des habitants. Tout ça, c'est à prendre en considération, et c'est à mon avis tout ce qui a été pris en considération par les élus de l'ex-majorité et les élus de cette nouvelle majorité. Mais, bien évidemment, tout est regardé avec grande attention et d'où l'intérêt également de ces débats publics, c'est vraiment très intéressant d'échanger des débats. On n'est pas là, chacun défend ses idées, c'est tout à fait normal, c'est la démocratie, et c'est une bonne chose.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Est-ce que je peux dire que monsieur, me semble-t-il, ne posait pas exactement cette question-là ? Ce monsieur a dit : est-ce qu'il y avait d'autres entreprises susceptibles de proposer ce même type de projet ? Est-ce qu'on les aurait mises en concurrence ? Est-ce qu'il y avait d'autres opérateurs ? C'est ça que vous souliez dire, monsieur ?

Intervenant du public

Exactement. Alors, dans ce cas-là, le Conseil Général et Conseil régional d'ailleurs, ils sont ensemble dans la SEM, ont-ils fait une étude pour savoir quel est l'impact économique de l'implantation d'une telle entreprise et d'autres entreprises de tourisme ? Et quels sont les emplois qui risquent d'être détruits aussi ? Parce que moi j'ai entendu parler aussi en Moselle par exemple, de disparition d'acteurs de tourisme par exemple. Nous avons justement des statistiques.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Si vous voulez bien monsieur, moi je suis quand même responsable de l'avancement de nos travaux, la question de l'emploi sera traitée spécifiquement. Donc, si vous voulez bien ne pas déborder.

Intervenant du public

Non, ce n'est pas la question de l'emploi.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Vous parlez de destruction d'emplois.

Intervenant du public

Là je dis qu'il y a des acteurs touristiques qui ont disparu en Moselle à la suite de l'implantation du Center Parcs.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

OK, j'ai mal compris.

Intervenant du public

C'est-à-dire que le Center Parcs de Moselle s'est installé en 2011, si je me rappelle bien.

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

2010.

Intervenant du public

2010-2011. En 2010, il y avait une fiche Utopie justement, vous avez noté cette enquête. Il y a une fiche Utopie qui fait le point sur 2010 à 2013 là-dessus. Et le nombre d'acteurs du tourisme a diminué, c'est-à-dire qu'il y en avait six avant l'installation du Center Parcs. Avec Center Parcs en fin 2010 ou je ne sais pas avant, il y en a eu sept, et puis on voit petit à petit décroître. Et actuellement, il n'y en a plus que quatre, excusez-moi il n'y en a plus que trois, ce qui fait quatre emplois en moins.

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Alors, je ne sais pas ce à quoi vous faites référence, parce qu'en particulier sur le plan des activités avec lesquelles on considère qu'on peut générer une concurrence qui sont... ça va être traité à côté, mais qui sont principalement les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes. Aujourd'hui, sur les deux sites sur lesquels on est installé depuis plusieurs années, qui sont celui de l'Aisne et celui de la Moselle, les statistiques qui nous ont été communiquées dans les deux cas par les Comités départementaux du tourisme montrent que le nombre de gîtes et de chambres d'hôtes a continué à augmenter, puisque c'est effectivement un mode d'hébergement qui augmente dans la plupart des régions, a continué à augmenter huit ans après l'installation du parc dans l'Aisne. Enfin c'était 2014 alors sept ans. C'est des chiffres de 2014 alors sept ans après l'installation du parc de l'Aisne, et quatre ans après l'installation du parc de la Moselle. Nous, on a des chiffres qui sont totalement contraires. Ça ne veut pas dire que c'est grâce à Center Parcs, ce n'est pas ce que je dis, je ne dis pas que c'est grâce à Center Parcs que ça augmente, je dis simplement que la tendance qui faisait croître ces implantations se poursuit dans les deux cas, ça, c'est objectif.

Je voudrais juste revenir sur la question, la première question de monsieur, sur le fait que vos petites entreprises ne vont pas peser lourd. Elles vont peser lourd si elles répondent correctement. Je vous prie de m'excuser, je vais être un petit peu direct, c'est-à-dire que si vos entreprises techniquement ont la capacité de faire regrouper les groupements d'entreprises, parce qu'une fois de plus une petite entreprise toute seule, ça ne va pas le faire pour parler comme mes enfants, donc clairement il va falloir qu'il y ait une organisation qui se mette en place, qu'il y ait des groupements qui se constituent pour les différents lots. Juste une petite parenthèse, une entreprise qui n'a pas une sensibilité dans l'immobilier pour les contrats, pour les marchés de travaux en entreprise générale, on ne peut pas dire que ça ne nous arrive jamais, la plupart du temps quand on l'a fait on s'en est plutôt mordu les doigts, donc culturellement on est attaché à fonctionner en corps d'état séparé. C'est clairement pour des entreprises, pour des PME, un mode d'évolution des marchés qui est certainement plus efficace. Et une fois de plus, on a cette culture, on a envie de faire comme ça, donc on ne va même pas se forcer pour s'adapter aux demandes qui vont nous être faites par les élus et par les représentants des professionnels. Maintenant une fois de plus, il faut que les réponses elles soient bien adaptées, c'est pour ça qu'il faut s'organiser en amont, c'est pour ça que vos Chambres

consulaires ont un rôle à jouer, ou vos organisations professionnelles, quelles qu'elles soient. Nous, on va mettre en place cette relation avec la Chambre de Commerce et les Chambres consulaires comme on l'a fait dans la Vienne, et ça a été efficace. Objectivement ça a été efficace, ça a contribué à augmenter le taux de pénétration des entreprises départementales et régionales dans nos marchés, c'est objectif. Je ne suis pas sûr qu'elles s'en portent mal, elles ont supporté la concurrence. On a fait en sorte que chaque fois que c'était possible, elles puissent être privilégiées, à condition que les choses soient raisonnables sur le plan économique, parce que vous l'avez souligné et ça ne se passera pas autrement, on est une entreprise qui doit effectivement maintenir son prix de revient, on ne peut pas le faire à n'importe quel prix. On ne fait pas non plus des folies sur le chantier de la...

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Je vous demande d'avancer un petit peu, s'il vous plaît.

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Excusez-moi, je deviens bavard. Non, je défends un petit peu notre modèle parce que sincèrement, ça fait deux projets sur lesquels on a fait des efforts importants, sous la pression amicale, mais en contrepartie de l'engagement des politiques.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Monsieur, vous attendrez un petit peu, il y a une demande de prise de parole derrière, ce monsieur n'a jamais pris la parole. Non, excusez-moi Monsieur.

Intervenant du public

Je voulais simplement dire que ce n'est pas une réponse par rapport à l'appel d'offres pour la SEM.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Je voudrais que Monsieur, qui n'a pas pris la parole jusqu'à présent et qui l'a demandée, puisse l'avoir, parce que là je sens qu'on tourne un tout petit peu en rond, et qu'on est en train de revenir sur les mêmes sujets. Nous devons avancer et donc je souhaiterais prendre les deux dernières questions pour passer à la phase construction, pardon, phase exploitation, excusez-moi.

Intervenant du public

Je pense que déjà, il y a eu certaines discussions qui étaient en phase d'exploitation. Moi, ce que je voudrais dire après quelques réunions, je suis venu dans ces réunions pour me faire une idée sur « Est-ce que je dois être d'accord ou est-ce que je dois ne pas être d'accord ? ». Aujourd'hui, je suis d'accord sur un plan sur un dossier qui est un dossier locomoteur pour la Bourgogne, je pense que c'est un dossier avec une locomotive énorme pour la Bourgogne. Mais par contre en contrepartie il y a, alors messieurs et mesdames les élu(e)s, 80 millions, je crois, qui sont donnés de la part du Département et de la région et donc des contribuables, et je voudrais simplement demander aux élus, en tant que chef d'entreprise si je mets 80 millions dans une assiette j'ai un business plan, et moi j'aimerais simplement demander aux élus qu'ils nous fassent passer à nous les citoyens leur business plan, de façon à ce que tout soit bien accordé, coché, que les réalisations se fassent dans la sensation que l'on a voulu, pas trop de surprises. On en a toujours sur un gros dossier, on aura des surprises, mais moi je veux un business plan.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

OK, je pense que le message a été entendu. Je vous propose..., Monsieur vous n'avez pas eu le micro. Voilà, c'est la dernière question sur cet aspect, voilà.

Dominique DEHOUCK, Bray

Je suppose que vous avez comme toute entreprise, l'obligation de respecter le système d'appel d'offres. Vous nous dites que sur le projet mosellan vous avez eu une implication forte de la région et des entreprises locales, donc est-ce que si je pose cette question,... Dominique Dehouck, pardon, Bray, j'interviens à titre personnel et pas en tant qu'élu, c'est à titre personnel que je suis là. Donc, est-ce que si je pose une question précise, vous direz quels sont les types d'appels d'offres ? Parce qu'on peut saucissonner, on peut regrouper, enfin il y a plein de moyens pour orienter ou pas. Quels sont les critères que vous utilisez pour aider, pour favoriser en toute légalité, j'imagine, l'appel à des entreprises locales ? Et je retourne, je pousse la question jusqu'aux collectivités, puisque les VRD, donc tout ce qui est BTP, etc. va être également soumis à concurrence. Comment nos élus et les services techniques vont appliquer les mêmes méthodes pour favoriser les entreprises locales ? Je poserai la question par écrit bien évidemment.

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Alors, je vais faire une première réponse sur nos appels d'offres. Dans nos appels d'offres, il y a un certain nombre de critères qui sont le prix, qui sont la conformité de l'offre, qui sont la qualité de l'organisation de l'entreprise et sa fiabilité, qui sont sa capacité financière à supporter un chantier de cette taille-là, c'est la raison pour laquelle une petite entreprise toute seule ne répondra pas chez nous, et on ajoute la dimension de l'organisation environnementale de l'entreprise, la responsabilité sociale, donc elle prend des engagements en termes d'emplois des salariés, de respect d'un certain nombre de règles qui ne sont pas toujours respectées dans le secteur du BTP, et enfin le critère de la proximité est un des critères qui fait partie de nos critères de choix. Et je ne sais plus comment c'est formulé, mais on indique qu'à réponse équivalente, on privilégiera les entreprises les plus proches. Le critère de la proximité est un critère de développement durable, c'est clair que le fait qu'on soit à proximité est un critère, est un élément. Mais une fois de plus, je vais le redire parce que c'est notre expérience, on est efficace si on s'organise en amont. Alors après, il faut aussi vous l'avez suggéré, que nos appels d'offres ne soient pas par exemple des offres en entreprises générales, parce que là de toute évidence c'est un biais qui rendra très difficile la dévolution des marchés à des entreprises régionales, ou alors ce seront des grosses filiales de grands groupes qu'on interdit pas. On ne les interdit pas de travailler d'abord parce que la plupart du temps les salariés sont des salariés locaux, donc il ne faut pas non plus être caricatural. Mais clairement donc, ce ne seront pas des appels d'offres en entreprises générales. Dans certains cas ce seront des appels d'offres par macro-lots, et on se donnera la possibilité de découper dans le cas des cottages, de découper comme je l'ai indiqué tout à l'heure les 400 cottages en plusieurs sous-parties, là encore pour faciliter l'accès à des entreprises de moindre taille.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Merci. Voilà, mais c'est... Oui, mais. Alors, prenez le micro, mais soyez synthétique si c'est possible.

Fabien GENËT, Vice-président du Conseil Départemental en charge du développement économique

Merci, Madame la Présidente. Fabien Genêt Vice-président du Conseil départemental en charge du développement économique, et plus particulièrement de ce dossier. Je pense qu'il est quand même important pour les gens qui n'ont pas lu tout le dossier qu'on peut trouver sur internet ou à l'entrée de la salle, de redire quand même que cette création d'infrastructure n'est pas une infrastructure publique qui serait réalisée par une collectivité locale. Ce n'est pas cela. Ce n'est même pas un projet qu'une collectivité locale aurait voulu construire, et pour laquelle elle irait chercher ensuite un délégataire de service public, ce qui se passe pour d'autres projets. Ce n'est pas cela. Nous ne sommes pas dans ce type de construction que vous pouvez connaître lorsque par exemple on décide de faire une piscine, lorsqu'on décide de faire une infrastructure routière, etc., où là effectivement la collectivité est soumise à un certain nombre d'obligations, nous ne sommes pas dans cette partie-là. Nous sommes dans autre chose, nous sommes dans du développement économique avec une entreprise privée qui cherche effectivement à développer son activité sur le territoire national, qui cherche une implantation et qui naturellement émet un dialogue avec les collectivités locales pour voir selon ses impératifs, dans quel territoire le projet peut naître dans les meilleures conditions. Donc la collectivité à ce moment-là décide d'utiliser un moyen qui est légal, qui est autorisé par la loi qui est la société d'économie mixte, qui permet effectivement aux collectivités d'intervenir dans le domaine du développement économique et d'investir au côté des entreprises. Donc on est dans ce cadre-là.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Et bien c'est ce que nous examinerons à l'atelier financement et développement économique.

Fabien GENÉT, Vice-président du Conseil Départemental en charge du développement économique

Et parce que nous sommes dans ce cadre-là, madame, ça me permet de répondre à la question. Parce que si les gens viennent avec leurs questions et qu'on dit que les réponses ce sera toujours pour après, je pense que nos ateliers vont perdre beaucoup d'intérêts très rapidement.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Mais pas du tout, il y a eu... Oui, oui.

Fabien GENÉT, Vice-président du Conseil Départemental en charge du développement économique

Donc puisque nous sommes dans ce cadre-là, la société d'économie mixte comme nous le faisons très régulièrement pour de plus petits projets de l'immobilier de l'entreprise en particulier, lorsqu'une entreprise nous dit je ne veux pas construire moi-même mon bâtiment la SEM peut le construire, et ensuite on devient locataire, on est dans ce type d'intervention. Et pour être très précis, pour répondre à votre question monsieur, parce qu'effectivement dans les exemples que je donne parfois les sociétés d'économie mixte réalisent elles-mêmes les constructions et sont soumises alors à un certain nombre d'obligations d'appels d'offres. Ce n'est pas le cas dans le projet parce qu'il y a une spécificité particulière au pôle de loisirs que veut construire Pierre & Vacances. Et donc le principe qui a été retenu dans le cadre du protocole d'accord signé entre les collectivités et Pierre & Vacances, c'est un système de vente en l'état futur d'achèvement, c'est-à-dire que c'est Pierre & Vacances qui construit le pôle de loisirs, la bulle pour faire simple avec les équipements qui sont dedans, et ensuite qui le revend à la société d'économie mixte, et ensuite la société d'économie mixte le loue à l'opérateur. Et donc, vous allez me dire quelle est la garantie qu'on ne va pas faire payer à la Sème plus cher que ce qu'elle doit payer ? C'est prévu dans le protocole d'accord qui est public, qui a été signé par nos prédécesseurs et qui prévoit qu'avant même la signature de ce contrat de vente en l'état futur d'achèvement, et bien tous les éléments seront donnés par Pierre & Vacances à la Sème, pour qu'elle puisse s'appuyer sur une expertise indépendante, c'est le terme qui est dans le protocole, pour vérifier les coûts. Vous allez me dire qu'on peut toujours contester les expertises, je vous rappellerai quand même que comme derrière, Pierre & Vacances/Center Parcs va louer l'infrastructure, il est également de son intérêt que la construction se fasse dans les meilleures conditions économiques, pour que le loyer soit le plus faible possible à la fin. Et donc la précaution de la bonne utilisation de l'argent public investi est bien, c'est effectivement ce lien entre le constructeur, la vente puis la location ensuite. Et c'est pour cela que nous ne sommes pas dans le cadre, pour répondre très précisément, d'une collectivité qui serait soumise au Code des Marchés Publics.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

OK. Je pense que ces précisions étaient intéressantes, mais j'espère qu'on vous reverra à l'atelier financement n'est-ce pas et économie du projet.

Fabien GENÉT, Vice-président du Conseil Départemental en charge du développement économique

Suite à votre invitation, Madame, comment pourrais-je ne pas y répondre ?

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Merci. Je voudrais qu'on passe à cette deuxième phase fonctionnement. Vous en avez déjà parlé, mais je n'ai rien entendu par exemple, c'est juste une ouverture à la discussion, des filières courtes. Qu'est-ce qui va se passer ? Quelles questions vous voulez poser sur cette étape du fonctionnement du Center Parcs ? Là aussi je pense qu'économiquement parlant, il va se passer des choses. Monsieur.

Intervenant du public

Moi j'aimerais savoir si en phase d'exploitation, les repas seront préparés sur place ou s'ils seront livrés par une société extérieure. Et ceci entraîne d'avoir des circuits courts ou de ne pas avoir de circuits courts ? Si ma salade est préparée à 40 km ou 100 km à 2 h du matin, elle risque de ne pas être achetée sur un exploitant local.

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Alors là c'est un sujet sur lequel on est moins avancé. On a sur nos grands parcs, la cuisine est faite sur place on a des équipements qui sont très complets sur ce plan-là. Mais ce qui est clair c'est que sur les quatre parcs français maintenant bientôt le cinquième, la restauration est assurée par un groupe dont c'est le métier qui est spécialisé dans la restauration collective, c'est-à-dire qu'on est moins directement impliqué pour des raisons de taille de la structure de métier. Sur un site comme celui-là aujourd'hui, on est prêt à faire un travail qui n'est pas véritablement engagé pour améliorer les choses, c'est-à-dire qu'on n'a pas aujourd'hui d'engagement, on n'est pas pieds et poings liés sur ce projet avec le groupe Elios c'est d'Elios dont il s'agit, sur ce projet pas plus que sur celui de Poligny. On a le critère de la taille du site qui peut nous permettre effectivement de trouver d'autres modes de fonctionnement. Donc aujourd'hui c'est une question qui est ouverte. Ce qu'on souhaiterait là-dessus c'est profiter du temps qu'on a devant nous, parce qu'il y a encore tout un temps d'étude du projet qui va être long, on n'envisage pas d'ouvrir un site comme celui-là si on doit le réaliser avant au moins quatre à cinq ans à partir d'aujourd'hui, donc ces questions d'exploitation on a le temps de les traiter. On peut parfaitement imaginer de réfléchir avec, on a parlé de la Chambre d'agriculture, éventuellement avec des opérateurs locaux. Et il y a eu des réflexions qui ont été, je crois, menées au cours de l'atelier d'hier sur la manière dont éventuellement on pourrait inscrire dans la dimension thématique qu'on souhaite développer maintenant sur nos Center Parcs. Puisqu'une des conséquences du fait que la marque est de plus en plus présente sur le territoire français, c'est que nos clients demandent à ce qu'ils soient différents, c'est-à-dire que nos clients sont très contradictoires. Comme on se fait servir régulièrement la caricature nos clients, parce que le tourisme c'est aussi une diversité de clients et tout le monde ne veut pas la même chose en matière de tourisme, donc peut-être que nous ferons venir des clients qui veulent quelques fois un tourisme un peu stéréotypé, puisque c'est le reproche qui nous est fait. Et bien c'est de moins en moins le cas, c'est-à-dire qu'ils nous demandent maintenant que chacun des sites soit différent, et ils nous demandent aussi de pouvoir sortir des sites. Pour revenir à la restauration, ça veut dire qu'ils ne se satisferont sans doute pas qu'on reproduise la même restauration que dans la Vienne ou dans la Moselle. Et donc imaginez par exemple que dans les thématiques qu'on va mettre en avant sur un projet qui est en Bourgogne pour mettre en avant la gastronomie ou l'œnologie, mais là on a une clientèle qui est très familiale, c'est peut-être la limite, mais en tout cas la gastronomie, n'est pas forcément aberrant. Mais ça veut dire qu'on s'appuie sur des...

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

On peut charger les bouteilles dans le coffre aussi.

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Oui, tout est possible, rien n'est exclu. Donc sur ce plan de la restauration, les choses sont vraiment très ouvertes. On est convaincu qu'on a besoin de faire un peu autrement que les grosses infrastructures qui sont actuellement gérées, de manière quelques fois peut-être un peu industrielle.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Monsieur a demandé la parole.

Pascal LEYES, Directeur de la chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire

Oui, je me présente je suis Pascal Leyes, le Directeur de la chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire. Je voudrais poser trois questions au maître d'ouvrage en ce qui concerne justement l'exploitation. Mais préalablement, je voulais juste revenir sur une précision sur la partie de la phase de construction, notamment sur les groupements. Je me suis renseigné et on a une séance de travail jeudi prochain avec notre correspondant de la Chambre de Commerce de la Vienne qui a suivi ce dossier, pour mesurer quelles étaient les retombées locales qui étaient faites au niveau de la construction dans le cadre des groupements de commandes. Il y a effectivement, et ça c'est nos informations, elles ne sont pas dans le dossier puisqu'on les a cherchées auprès de notre correspondant de la Chambre de Commerce, il y a eu à peu près une quinzaine de groupements de commandes qui ont été mis en place. Sur ces groupements de commandes, il y a eu donc plus de 250 entreprises locales qui ont répondu, avec un truc qui a été fait pour voir quels étaient les groupements qui pouvaient être le plus cohérent. Et le travail des Chambres Consulaires, que ce soit de l'Artisanat, ou de l'Agriculture ou de la Chambre de Commerce a été d'aider les entreprises à répandre et à valoriser leurs produits, leurs prestations dans le cas de ces groupements, de façon tout à fait transparente. Le taux de retombées a permis d'obtenir 71 % de la commande de Center Parcs auprès des entreprises locales. Ça, c'était le premier point.

Deuxième point maintenant, sur la phase d'exploitation parce qu'on est dans la même partie. Alors il y a effectivement tout ce qui concerne la maintenance, alors il peut y avoir effectivement le nettoyage, les entretiens des espaces verts, etc. suivant le même principe. On peut également rajouter trois questions :

- premièrement en ce qui concerne les circuits courts comme cela a été évoqué : est-ce que sur les retombées économiques, nous nous sommes prêts en tout cas et c'est l'engagement qui nous a été donné c'est de dire si ce dossier se réalise, c'est de relever le défi d'aller au-delà des 71 %, c'est déjà quand même pas mal, mais d'aller plus loin en allant sur le premier accès, la promotion des circuits courts avec notamment la mise en place d'un marché qui pourrait se tenir une fois par semaine avec des produits locaux directement au niveau des producteurs, dans le cadre de Center Parcs donc si c'est possible
- deuxième sujet : en ce qui concerne, c'est un petit peu le lien avec l'atelier qui se déroule en même temps, d'avoir vis-à-vis d'une organisation de promotion touristique, la possibilité de mettre en avant dans la structure les différents circuits qui existent (voies bleues, voies vertes, patrimoine industriel, canaux, etc.) au sein de votre structure. Nous, nous sommes en tout cas près au niveau des Chambres et c'est le mandat qui nous a été demandé, les Chambres Inter consulaires Commerce, Industrie, Artisanat et puis également Agriculture, d'animer cette partie-là, de faire cet effort
- troisième sujet puisque vous avez parlé de gastronomie. Ici dans le Département, il y a plusieurs choses au niveau de la restauration. Il y a d'une part, mais je ne veux pas les opposer parce que je trouve que c'est complémentaire, notamment sur l'offre touristique nous avons un circuit de cafés de pays et de tables de pays qui permettent de sortir et de manger à des conditions avec des gammes de prix tout à fait intéressants. Mais il y a également dans le Département de Saône-et-Loire des tables, des restaurants où il y a treize étoiles du Michelin qui sont réparties ne serait-ce que sur le Département, ce qui est assez exceptionnel. Est-ce qu'on peut proposer ou demander au maître d'ouvrage d'avoir dans la gamme de la restauration que vous avez, un segment pour avoir de la restauration gastronomique et qu'on propose aux chefs étoilés du Département qui ont tous entre 30 et 40 ans qui sont de la même génération, de pouvoir avoir un système où ils peuvent tourner comme ça se fait maintenant dans les restaurants, et puis promouvoir les produits locaux, le poulet de Brest, bien sûr la viande et les fromages du Charolais, mais également les vins de Saône-et-Loire, voilà et donc pour ramener de la valeur ajoutée.

C'est ces trois choses qu'on voudrait savoir si le maître d'ouvrage est prêt à les accepter et à les étudier.

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Alors sur les deux premières questions, la réponse est assez facile parce que c'est des choses qu'on a déjà étudié pour les projets précédents. Donc on serait bien malvenu de vous dire qu'on ne sait pas le faire donc organiser des marchés, sur le projet de la Vienne, on va mettre à disposition du Comité départemental du tourisme une boutique de produits régionaux, et enfin à côté de l'accueil du Center Parcs, c'est-à-dire là où les clients viennent quand ils ont une question à poser pour l'ensemble du fonctionnement de leur séjour, il y a un poste qui est réservé à un point d'informations touristique qui est tenu dans le cas d'espèce, en Moselle c'est par le Comité départemental du tourisme je crois que dans la Vienne aussi, ça va être le Comité départemental du Tourisme, oui c'est la COMCOM. À la Vienne c'est la COMCOM, vous avez raison, dans l'Aisne aussi oui. Donc ça des choses qu'on sait faire, qu'on peut préciser dès maintenant dans le principe si ce n'est pas explicite dans les accords que nous avons avec les collectivités. On peut tout à fait l'approfondir et c'est des choses qui font partie de l'économie de nos projets.

Sur le dernier sujet, c'est beaucoup plus nouveau. Je l'ai évoqué très vite, c'est effectivement quelque chose qu'il faudrait qu'on envisage. C'est effectivement modifier de manière assez fondamentale le mode de fonctionnement de nos grands sites, ne pas le transposer sur les petits sites, se donner la possibilité effectivement d'une offre de restauration qui soit gérée différemment. Mais ça peut vouloir dire qu'au lieu de faire entrer un seul j'allais dire gros opérateur, le gros n'étant pas forcément péjoratif, mais dans certains cas peut-être que si, de faire entrer plusieurs opérateurs dont un pourrait être le groupement de chefs étoilés dont vous parlez. Sachant qu'il faut bien intégrer quand même que ça ne sera crédible que si ça fait l'objet d'une étude très sérieuse de ce que sera notre clientèle. Une fois de plus notre clientèle est fondamentalement une clientèle familiale, qui n'est pas la clientèle qu'on retrouve le plus souvent dans les restaurants étoilés. Donc ce n'est pas une objection que je fais à ce projet, que je crois entre plutôt dans le principe, une résonance chez les exploitants de Center Parcs qui ont envie effectivement une fois de plus de renouveler et de particulariser chacun de nos sites, donc celui de Bourgogne pourquoi pas la gastronomie ? Mais ça nécessite sur le plan économique une réflexion qui soit vraiment, il y a une prise de risque qui sera partagée mais c'est ça qui doit être imaginé.

Intervenant du public

Oui, prise de risque. Donc moi j'ai participé à l'atelier retombées économiques, et puis je suis un tout petit peu déçu parce qu'effectivement j'étais là pour entendre des réponses. Je ne suis pas naïf, je comprends bien qu'on ne peut pas avoir des réponses sur tout comme ça ex abrupto. Sur la phase de construction, vous nous avez dit sur le coût de revient, bien on ne sait pas c'est très compliqué, c'est en application des artisans, je termine, c'est en application des artisans, des entreprises, c'est à construire et puis on verra bien en fonction du prix que vous nous proposez. Sur la phase d'exploitation, on vient de parler longuement... vous m'entendez ça marche ? On vient de parler longuement des circuits courts, alors là à nouveau on est dans les hypothèses, c'est oui d'habitude on travaille avec Elior, mais ce n'est pas une obligation. Alors moi j'ai une question, mais quand enfin on va avoir des garanties ? Et moi j'ai lu le protocole d'accord qui par miracle est devenu protocole d'intention, ça a un peu changé. Alors, quand est-ce qu'on va avoir des réponses, avec un échéancier ? Parce que là on est dans un flou total. On peut discourir pendant des heures, pour l'instant ça ne sert à rien.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Si vous le permettez monsieur, je voudrais vous rappeler qu'on est à un stade où l'opération n'est pas certaine. On est dans le débat public, donc est-ce que le Center Parcs se fera ? Est-ce qu'il ne se fera pas ? La question reste posée, on est précisément là pour débattre avant. Donc comprenez aussi que dans la rigueur des principes et des chiffres, Center Parcs peut prendre des engagements, et c'est un petit peu le sens de certaines des questions qui ont été posées dont les vôtres. Mais on n'est peut-être pas encore au stade de la finalisation du chiffre très précis que vous souhaitez.

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Alors, le timing je l'ai déjà évoqué une ou deux fois. Le projet s'il doit se faire, on en commencera les procédures administratives après le débat public. On aura ensuite un an et demi voire deux ans de conception du projet. C'est dans cette phase-là qu'on intégrera les dimensions qu'on évoque d'une manière ou d'une autre, et puis ensuite il y a la période de construction. Donc, on a encore un peu de temps devant nous. Par contre, la seule réponse que je puisse faire aujourd'hui, c'est un peu ce que j'ai évoqué il y a un instant sur la gastronomie, c'est une question de méthode. Moi je ne sais pas faire autrement aujourd'hui, c'est-à-dire dire on va généraliser les circuits courts s'il n'y a pas d'offres structurées, ça n'a pas de sens. J'allais dire s'il n'y a rien à offrir, s'il n'y a rien à offrir susceptible d'intéresser nos clients, d'où ma remarque, ma nuance apportée sur la gastronomie, sur les familles, ça n'a pas de sens, donc ça nécessite un travail. Ce que nous proposons c'est de s'organiser, d'être présent avec les organisations locales, régionales, départementales, pour échanger sur ce sujet. Ce qu'on peut d'ores et déjà identifier à partir de tous les échanges qu'il y a eu hier et ce qu'il y a aujourd'hui, c'est qu'on aura besoin d'organiser avec l'aide des institutions que je viens de citer au moins, un atelier sur les activités de loisirs. C'est ce qui doit être évoqué à côté, mais ça aussi c'est des retombées. On ne va peut-être pas créer un poney club s'il y a des gens qui sont capables de le faire à côté. On a un exemple en Moselle ça s'est fait comme ça, il a été créé à côté et ça fonctionne très bien. Il y a aussi une réflexion à mener sur tout ce qui est filière courte et produits régionaux, c'est un deuxième atelier. Il faut qu'il y ait des gens qui soient capables de nous dire ce qu'il est possible de faire, et qui soient nos interlocuteurs pour définir les conditions dans lesquelles ça peut se faire. C'est la même chose pour le marché. Le marché on en a déjà fait, peut-être que les premiers qu'on a faits ils étaient un peu bricolés parce qu'ils n'ont pas été bien pris en compte en amont. Aujourd'hui on saura peut-être mieux le faire si on prend le temps de le faire, en identifiant les producteurs locaux qui sont intéressés, en les aidant à s'organiser pour qu'effectivement et qu'ils définissent leur cahier des charges. Parce que leur créer un désert sinistre pour qu'ils viennent faire leur marché, il n'y aura pas de satisfaction de leur côté, il n'y aura pas de satisfaction du côté de nos clients. Donc ça doit être pris au niveau de la conception. Donc c'est ces ateliers que je sais proposer aujourd'hui, et si voulez participer à un atelier sur les marchés de travaux, on va le constituer aussi.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Madame.

Chantal TRAMOIS, association d'éducation populaire en Saône-et-Loire

Moi je voulais juste intervenir...

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Vous pouvez donner votre nom ?

Chantal TRAMOIS, association d'éducation populaire en Saône-et-Loire

Chantal Tramois, et je travaille pour une association d'éducation populaire en Saône-et-Loire et qui participe aux programmes de développements territoriaux, et nous sommes implantés en pays Sud Bourgogne. Et heureusement ce pays de Sud Bourgogne a eu du financement, mais les gens ont travaillé quand même, et notamment sur tout ce qui est travail autour de, on parlait de la nourriture familiale. Ici vous êtes dans un pays qui a mis en place tout un système de repas pour les cantines, donc vous voyez là on n'est pas dans le quatre étoiles. Mais je veux dire, je suis juste un petit peu surprise de vos réponses un peu hors sol. J'imagine que quand vous avez choisi cette région, vous avez quand même un peu regardé ce qui y était fait. Et est-ce que vous êtes en relation quand même avec tout ce qui a été financé par les élus qui avaient une politique de qualité dans différents domaines, je n'arrive pas à trouver la connexion.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Vous pouvez citer quelque chose de plus concret ?

Chantal TRAMOIS, association d'éducation populaire en Saône-et-Loire.

Là, le truc très concret, les cantines scolaires. Il y a une pédagogie, là je regarde la Chambre d'agriculture parce qu'il y a eu un boulot énorme de fait là-dessus, et je pense que la pédagogie, la mise en place des cantines scolaires pourrait tout à fait s'appliquer au travail du Center Parcs, pour être dans la logique des familles, où on prône le bien manger, où on prône la nourriture locale, où on prône une éducation à Center Parcs. Ça peut être ça aussi, éducation à pendant les vacances, on a le temps on peut se... ça, c'est ma première réaction. Le lien avec les politiques territoriales parce que... Et en lien, on pourrait penser que ça fait partie du financement, mais c'est quand même en lien avec les retombées économiques, est-ce que vous avez l'intention, est-ce que dans les autres sites vous faites appel à des fonds européens ?

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Je ne crois pas non, pas sur les sites Center Parcs en tout cas.

Chantal TRAMOIS, association d'éducation populaire en Saône-et-Loire

D'accord. Voilà, c'était mes deux réactions, le côté un petit peu hors sol, ou alors on va se réunir pour vous faire connaître tout ce qui s'est fait, mais je ne crois pas trop que vous n'avez pas pris le temps d'examiner un peu ce qui se passe dans la région.

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Alors, je ne suis pas à titre personnel le plus impliqué sur cette partie du projet donc, parce qu'il est dans l'autre salle le spécialiste. Mais clairement, on a fait un premier inventaire, on n'a sûrement pas fait le tour. Et on a besoin effectivement des relais dont je parlais il y a un instant pour nous aider. C'est vrai que le critère des politiques publiques sur ces sujets-là n'a pas sans doute été un critère suffisamment pris en compte, mais pourquoi pas ?

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Vous avez la possibilité d'apporter un certain nombre d'informations sur le site du débat public, si vous voulez que ce soit pris en compte. Je pense que ça peut être très intéressant, et vous pouvez développer davantage. Je regarde la montre parce qu'on arrive presque au terme, donc je voudrais quand même des questions de gens qui ne sont pas encore intervenus, parce que je vois des mains qui se lèvent, mais ce sont toujours un petit peu les mêmes. C'est comme dans les classes, c'est toujours un petit peu les mêmes qui interviennent. Monsieur, je vous en prie.

Jean LAPALUS, Donzy-le-National

Merci. Jean Lapalus, Donzy-le-National. Donzy-le-National, c'est le nom du village.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

OK, pardon. Je n'avais pas compris, je me disais « national »...

Jean LAPALUS, Donzy-le-National

C'est tout près d'ici. Je serais plutôt international d'ailleurs. L'autre jour à Marizy, j'ai entendu parler de biogaz, juste un mot comme ça. La consommation d'énergie va être relativement importante, et le biogaz m'intéresse beaucoup, on y travaille à l'étranger et sur le territoire, ou en est-ce ?

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Alors, c'est une possibilité. Je crois même que c'est évoqué dans le dossier maître d'ouvrage. C'est-à-dire le projet de base, parce que celui-là on le connaît comme ça a été évoqué tout à l'heure, c'est plutôt une chaufferie biomasse, donc bois pardon. S'il y a un projet à proximité de développement d'une ressource biogaz, pourquoi pas ? C'est la filière qui a été sélectionnée dans le cas de la Vienne.

Jean LAPALUS, Donzy-le-National

Le biogaz ?

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Ça devrait en tout cas être le cas, malheureusement le projet n'est toujours pas monté. Il est d'une initiative d'un groupement d'agriculteurs, et il n'est pas encore aujourd'hui mis en place. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas réalisé de chaufferie bois à Vienne, contrairement à la Moselle. Et donc là-dessus, je dirai simplement qu'il faudra pour qu'on puisse avancer que les deux projets se développent de manière parallèle. On y contribuera autant que possible, mais il faut qu'ils arrivent à se monter de manière parallèle.

Jean LAPALUS, Donzy-le-National

D'accord. Il y a seulement une possibilité d'un rapprochement avec la Dôme pour ce faire, et d'utiliser les déchets fermentescibles produits par Center Parcs.

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Oui, bien sûr.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Alors on me dit que, pardon monsieur, on me dit que nos petits collègues qui travaillent de l'autre côté ont déjà terminé, donc je prends une dernière question. Alors j'en vois deux, comme je suis gentille il y en aura deux. Monsieur qui est devant, parce qu'il me masque la dame qui est derrière. Donc je ne l'ai vu qu'après.

Intervenant du public

Moi je voudrais simplement poser une question à la fois à Center Parcs, mais beaucoup plus à nos élus. Une fois que ces réunions auront été finalisées du débat public, donc vous dites monsieur du Center Parcs qu'il y aura du temps pour... Et moi je voudrais savoir si nous citoyens à ce moment-là, on pourra encore intervenir dans telle ou telle réunion, qui pourrait intéresser, orienter, etc. Mais là je me tourne beaucoup plus vers les élus que vers Center Parcs.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Vous pouvez passer le micro, Monsieur, à la personne qui est derrière vous, puisque c'est elle qui a demandé la parole après vous.

Intervenante du public

Merci. Je voulais juste apporter un peu une réponse au monsieur qui est intervenu là précédemment. Donc, pour lui dire que le sujet du biogaz sera abordé je pense largement lors de l'atelier agriculture qui aura lieu donc le 8 juin à Jalogny. Puisque justement donc là, on parlera notamment d'un projet de mise en place d'une unité de méthanisation à partir des exploitations agricoles, mais dans le cadre du débat du 8 juin.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Bien, je vais d'abord vous remercier les uns et les autres, d'abord pour le côté très discipliné et respectueux les uns des autres que vous avez bien voulu observer. Je crois que c'est un des éléments importants, à la fois du débat public et du fonctionnement démocratique. Ensuite, je voudrais vous dire que le sujet que nous avons abordé là est relativement technique et complexe, et que bien entendu il n'a surement pas épuisé le sujet. Je vous rappelle qu'il y a un site internet, vous pouvez déposer vos contributions, vos développements sur ce site pour compléter et enrichir le débat. Si je peux résumer en quelques phrases ce qui s'est dit :

Nous avons dans la phase de construction du site évoqué bien entendu la filière bois puisque c'est un des éléments importants de l'économie de ce territoire, avec quelques interrogations que j'ai notées au passage, mais je crois que le monsieur qui les a posées est déjà parti, sur la qualité du bois, la façon de l'exploiter. Une demande quand même d'utilisation de cette variété particulière, je ne suis pas une spécialiste de la filière bois mais de ce pin Douglas c'est ça ? Voilà. J'ai vu quelques questions sur la replantation et la vie de la forêt par rapport à ça. Et puis nous avons évoqué les autres aspects, autres que la filière bois, et j'ai noté particulièrement le souci en ce qui concerne les entreprises de travaux publics, et la demande faite au maître d'ouvrage d'essayer d'associer au maximum ces entreprises. Le débat a beaucoup tourné après sur comment s'organiser, que faire, qui intervient, qui organise ces filières. Et je pense que les Chambres Consulaires se sont exprimées à ce sujet. J'ai noté aussi qu'il y avait eu des questions financières que nous n'avons pas traitées au complet, puisqu'elles relèvent à elles seules d'un atelier entièrement consacré à ça. Mais j'ai bien entendu que l'implantation d'un Center Parcs appelait de la part de plusieurs d'entre vous, des interrogations sur les contreparties de l'investissement qui est réalisé par les collectivités publiques. Ça c'était sur la phase construction. Fatima me corrige si jamais j'ai oublié quelque chose.

Sur la phase d'exploitation, bien sûr on a parlé des filières courtes, on a évoqué aussi la maintenance. Il y a eu des suggestions, plusieurs dans différents domaines. Aussi bien en ce qui concerne des possibilités d'implantation sur place dans le Center Parcs que des co-constructions j'allais dire, entre des entreprises locales en matière de gastronomie, en matière de restauration. J'ai noté aussi la suggestion qu'a faite madame, à propos du travail sur la pédagogie de l'alimentation. Et je pense que c'est la Chambre d'agriculture qui a un petit peu répondu à ce sujet-là. Et puis j'ai entendu aussi la question sur le biogaz. En filigrane et en travers de tout ça bien sûr, vous avez évoqué le rôle et l'implantation de vos collectivités territoriales. Est-ce que vous vous retrouvez dans ce que je viens de présenter ?

OK, et bien je déclare cette session de travail terminée et je vous remercie.

S'il vous plaît, est-ce que vous voulez rester pour la synthèse globale, puisque vos camarades, voisins, amis et autres vont nous rejoindre. Et que vous pourrez ainsi entendre ce qui a été évoqué. Non, on ne prend plus de questions à ce stade-là, voilà. Je pense que déjà vous êtes un peu fatigué. Nous avons des sujets c'est vrai très larges et un petit difficiles, la culture économique n'est peut-être pas forcément la plus répandue en France. Mais c'est l'occasion justement de la faire un petit peu.

On a l'impression que les débats se poursuivent entre vous, mais à toute bonne chose il faut une fin, donc je vous propose quelques minutes d'attention encore pour une intervention de la Présidente.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Pas spécialement de moi. En tant que Présidente, j'ai été rapporteure d'un atelier, donc en fait on va vous dire très rapidement, parce qu'évidemment on n'a pas le temps de faire un rapport de ces ateliers qui ont été très riches, en tout cas celui auquel j'ai participé. Mais il faut à partir de ça, donner encore un temps aux échanges, au débat et aux interventions. C'est Anne-Marie ODUNLAMI qui a animé l'atelier sur les retombées économiques qui va parler la première de son atelier. Voilà.

Anne-Marie ODUNLAMI, Commission particulière du débat public

Alors cet atelier a été structuré en deux temps parce que les questions économiques sont complexes et qu'il fallait adopter une méthode simple.

Donc, nous avons évoqué les retombées économiques en phase de construction du Center Parc. La filière bois a fait l'objet d'un temps certain assez long de questionnements assez variés. Il ressort toujours en filigrane des interrogations sur la manière d'exploiter la forêt, mais également comment cette filière peut s'organiser pour trouver sa place dans cette phase de construction. On a évoqué aussi d'autres filières qui travaillent à la construction des chalets notamment. Je ne suis pas une technicienne de la construction et du bâtiment, mais vous connaissez toute cette partie intérieure des chalets, ces aspects-là ont été évoqués. Je pense qu'il y a beaucoup d'attentes qui ont été exprimées par les entreprises, du côté de leurs Chambres Consulaires, qui y ont répondu pour que ces filières s'organisent.

Dans la phase d'exploitation, nous avons eu aussi des questions sur les filières courtes. Nous avons eu des suggestions sur une plus grande ouverture du Center Parcs aux entreprises locales, et sur les partenariats possibles qui pouvaient se monter. Là aussi, il y a des attentes sur l'organisation des entreprises à répondre et sur leur structuration. L'engagement de Center Parcs sur la base de ses expériences précédentes, de se mettre en rapport avec les représentants des Chambres Consulaires, des collectivités, pour faire connaître suffisamment à l'avance aux entreprises quelles sont leurs attentes. Je traduis bien ce qui a été dit, n'est-ce pas ?

En filigrane aussi, du début jusqu'à la fin des deux ateliers, des interrogations que sont les contribuables vis-à-vis de leurs élus, s'inquiétant de la manière dont cet argent public serait utilisé. Voilà, chère Claude, je crois que j'ai résumé à peu près l'essentiel de ce qui s'est dit dans cet atelier.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Alors, je vais être beaucoup moins brillante parce que l'atelier était, disons assez compliqué, c'était un peu tous azimuts, et on est encore assez resté dans pas mal de généralités, je dois dire. Et on a repris un certain nombre de thèmes qui avaient émergés fortement hier. Donc, il y a des questions très générales, et puis il y a des questions particulières. Une question qui a vraiment traversé tous les débats, était de quel tourisme voulons-nous en quelque sorte. Et en tout cas ce qui ressort et sur lequel il y a quand même un consensus, c'est qu'on ne veut pas d'un tourisme en vase clos. Je crois que ça là-dessus c'est assez clair, il faut que le touriste voit l'occasion d'une découverte d'un territoire, de sa société, de son histoire. Et que le tourisme puisse embrasser toutes les dimensions que ce soit celle du loisir, de la culture, de la découverte patrimoniale, et pas simplement un moment, une parenthèse en quelque sorte vécue dans un endroit fermé. Clairement, on a cité l'hypothèse dans laquelle le Center Parcs pourrait être un endroit dans lequel on vit sans en sortir. On y entre et on sort simplement à la sortie, à la fin du séjour. Et je crois que cette possibilité-là a été très largement rejetée.

Un autre sujet qui a beaucoup traversé les débats, c'est la question du risque d'un assèchement des soutiens financiers publics au projet, la masse financière dont on peut disposer étant mis à peu près entièrement sur le Center Parc. En tout cas étant prioritairement fléchée sur le Center Parc. Là je crois qu'il y aura de la part de, à la fois des collectivités territoriales et de Pierre & Vacances des très gros efforts à faire, pour faire comprendre réellement comment ce projet s'inscrit, surtout sur les collectivités, dans d'autres politiques. Et ce n'est pas le Center Parcs ou rien. Enfin j'ai l'impression que c'était ce qu'ils voulaient dire, mais que là il faudra vraiment que ce soit traité très à fond dans un autre atelier. Il y a eu une étude assez intéressante qui a été proposée par, présentée par Pierre & Vacances montrant l'évolution en quelque sorte de la demande face à leur clientèle. Ce n'est pas une évolution globale de la demande en matière de tourisme, ce n'est pas une enquête nationale, c'est une enquête à partir de leur clientèle, mais qui fait apparaître, qui ferait apparaître, alors ils vont mettre l'étude sur le site avec tous ses attendus, que alors qu'il y a une dizaine d'années les personnes ne manifestaient pas du tout que l'intérêt pour des sorties à l'extérieur et une rencontre avec la région en quelque sorte, aujourd'hui, ça intervient au deuxième point de leurs attentes. C'est-à-dire qu'ils attendent des excursions et ils attendent de sortir un peu du Center Parcs, ne pas simplement « faire trempette » on va en parler familièrement, dans l'Aqua Mundo pendant trois ou quatre jours. C'est ce que j'ai cru comprendre en tout cas. Donc, ça c'est important de voir un peu les résultats de cette étude.

Une chose qui est ressortie très fort et sur lequel je dois dire, on n'a pas vraiment de réponse précise pour le moment, c'est sur quoi est fondée l'étude de marché ? Et surtout pas tant l'étude de marché à l'heure actuelle, que la démarche de prospective à long terme sur la pérennité d'un tel modèle de loisir et de tourisme. Là-dessus, je ne sais pas ce qui pourra être fait dans le temps du débat, mais c'est vrai que se projeter dans l'avenir c'est une chose essentielle bien évidemment. C'est un investissement considérable et pour la collectivité, et cette question-là elle est tout à fait essentielle. Il n'y a pas de réponse actuellement sur ce sujet.

Ce qui surtout a été dit un peu en fin de réunion, mais sans que ça se concrétise par des choses très précises, c'était si ça se faisait l'importance, il y avait quand même dans l'atelier des gens qui étaient tout à fait favorables au

projet, mais c'était que l'important ce n'était pas opposer un projet certes complètement atypique par rapport à l'offre actuelle de tourisme dans Saône-et-Loire. Ce n'est pas d'opposer ce projet atypique à une espèce de fil de l'eau à quelque sorte et à une politique plus... immergeant davantage du terrain. C'était d'essayer de trouver des connexions extrêmement fortes entre ce projet et précisément l'offre touristique existante et plus généralement le territoire. Là évidemment, il faudrait que ces choses-là se concrétisent davantage, c'est-à-dire que l'on sache par quels moyens, comment peuvent se créer ses connexions, ces partenariats, dont on parle beaucoup, mais dont on ne voit pas très bien pour le moment comment ils peuvent prendre corps. Et nous on formule en tant que commission le souhait que ce soit concrétisé davantage, d'ici la fin de ce débat.

Voilà, donc il a été également été évoqué la question de, finalement la difficulté qui avait déjà été évoquée abondamment hier, la difficulté à faire naître des petits projets locaux, des initiatives individuelles ou des initiatives de petits groupes, soit parce qu'on ne connaît pas les soutiens qui peuvent être apportés à ces divers projets, soit parce que la complexité du montage de ces dossiers est décourageante en quelque sorte. Et là il y a aussi un travail à faire pour mieux faire connaître que si c'est le souhait de cette assemblée, de mieux faire connaître la manière dont des projets issus du terrain peuvent vraiment voir le jour, qu'ils soient en lien avec le tourisme ou pas d'ailleurs si j'ai bien compris. En tout cas, et si ils sont en lien avec le tourisme, s'ils peuvent finalement être même connectés dans une certaine mesure avec l'arrivée d'un tel équipement. Alors le travail n'est pas fini, bien évidemment on pourrait travailler des heures et des heures sur ce sujet-là. Je ne sais pas très bien encore comment maintenant on va poursuivre, mais c'est loin d'être terminé. Voilà.

Donc peut-être maintenant, y a-t-il une possibilité de... Voilà, Monsieur, allez-y.

Jean-Guy LEBEAU, Bonnay

Jean-Guy Lebeau élu à Bonnay. J'étais dans l'atelier tourisme, et je ne vous cache pas que je suis déçu de nos travaux parce que je pensais que sur un sujet comme le tourisme, il y aurait une forme d'unanimité. Le tourisme c'est bon pour tout le monde. Et il n'y a pas de bons touristes et de mauvais touristes. Et bien non, chez nous il y a eu les pour, il y a eu les contres. Alors, ce n'était pas pour les touristes, c'était pour le projet, pour ou contre, ne nous trompons pas. Mais la conclusion que je tire moi de ce débat, c'est qu'en fait on est à un stade où on se demande si on n'est pas au bout de l'intérêt du débat public, tellement je pense aujourd'hui il y a de plus en plus de gens qui sont pour ou qui sont contre, et de moins en moins d'hésitants qui demanderont encore à s'informer. On est, moi j'ai l'impression, sur des positions clivées aujourd'hui où on a chacun nos façons de voir, c'est-à-dire nos à priori ou nos valeurs. Enfin bref, des choses qui nous ont déterminé dans notre avis, et je crois que les uns sont pour les autres sont contre. Et je ne suis pas sûr que si on avance encore plus, ce ne sera pas encore pire dans ce sens-là.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Je vais essayer de vous répondre quelque chose sur ce point, avec toute la difficulté que ça peut présenter. Sur sujet aussi polémique que celui-là, il est normal qu'on passe beaucoup de temps, à ce que chacun jette sa première expression, c'est très important. La phase de construction en quelque sorte, elle intervient dans un deuxième temps. Et j'espère qu'elle pourra intervenir dans un deuxième temps et qu'il puisse y avoir des choses, en tout cas enfin des points de convergence qui soient trouvés. C'est possible dans un deuxième temps.

Intervenant du public

Oui, juste en deux mots, j'étais aussi dans le même atelier que Jean-Guy. Moi je pense que l'objectif n'est pas d'être à priori convaincu que c'est bon ou que c'est mauvais, c'est de comprendre déjà le projet et de voir ce qu'on peut apporter pour que soit ce projet apparaisse, soit un autre se manifeste à la place. De ce point de vue-là, le débat portait quand même très largement sur le fait de savoir si ce tourisme serait un tourisme en vase clos dans le projet, ou si c'était un tourisme qui pourrait irriguer le territoire et qui serait en prise avec toutes les richesses qu'on connaît bien quand on habite sur ce territoire. De ce point de vue-là, il me semble qu'il y a peut-être quand même quelque chose à creuser, c'est s'il doit y avoir un soutien public à ce projet. Il doit aussi y avoir une contrepartie à ce soutien public. Et cette contrepartie il me semblerait devrait être définie autour de la capacité que ce site-là, ce projet-là ou un autre, mais en tout cas puisqu'on parle de celui-là, parlons de celui-là, intègre d'emblée dans sa programmation, dans son offre le fait qu'il est spécifique. Parce que celui-là, il renvoie encore plus que les autres, ce n'est peut-être pas difficile d'ailleurs, au territoire qui l'entoure. Et qu'il y ait je ne sais pas la documentation promotionnelle, publicitaire ou quoi que ce soit, on dirait là c'est un site qui lui est un site qui vous fait découvrir un territoire. Qu'il y ait lorsqu'on achète je ne sais pas sa semaine et son week-end et bien qu'il y ait avec une sorte de passe, un droit de tirage avec des entrées dans un salon d'offres qui se trouve dans les alentours. Qu'il y ait au-delà on a compris qu'il pouvait y avoir une antenne de l'agence départementale au sein du

site, mais au-delà de ça qu'il soit prévu, je dirai, dans la programmation, qu'il y ait possibilité pour des gens qui proposent je ne sais pas des festivals, des choses qui vivent sur le territoire, de venir les présenter pour donner envie aux gens de venir. Vous voyez que dans le cahier des charges même, en sorte de contrepartie au soutien public, il y ait des exigences d'ouverture et qui donc passe par une méthodologie de promotion de ce site qui intègre complètement, qu'on n'est pas au milieu de nulle part, mais dans un territoire qui est riche. Voilà moi ce que j'ai retenu de ce qui s'est dit. Et donc de deux choses l'une, après soit le porteur de projet il est capable de répondre à cette demande et on en discute, on regarde ce qu'il propose et on voit si ça vaut la peine, ou alors non il est enfermé dans sa bulle excusez-moi, et à ce moment-là clairement ce ne sera pas un truc fait pour notre territoire.

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

C'est clair qu'on, enfin j'ai déjà eu l'occasion dans l'autre atelier que celui du tourisme d'apporter quelques éléments de réponses. On est dans une phase où le projet n'est pas conçu, donc on a beaucoup de choses à inventer. La proposition faite aux collectivités c'est qu'on l'invente ensemble. La proposition qui est faite aux structures représentatives des différentes professions, les Chambres Consulaires, c'est qu'on l'invente ensemble. On a quelques éléments qui sont déterminants sur notre modèle. C'est-à-dire qu'on souhaite créer une destination, c'est aussi ça qui fait notre valeur ajoutée pour un territoire, parce qu'il faut que ça fonctionne dans les deux sens. Donc, notre première valeur ajoutée c'est qu'on amène des touristes. Je ne sais pas si c'est des bons ou des mauvais touristes, ils ont changé de puis il y a dix ans c'est sûr, c'est ce qu'a eu l'occasion de dire Vincent, c'est ça notre valeur ajoutée. Donc il faut qu'il y ait une valeur ajoutée sur le site. Maintenant qu'il y ait un certain nombre de dispositions qui soient prises, un certain nombre de partenariats qui soit pris, pour s'assurer qu'il y ait des échanges avec le territoire lui-même, dans la mesure où ça apportera une valeur ajoutée supplémentaire à nos clients, évidemment on est pour. Simplement il faut qu'on trouve, on a cité l'exemple et ça a été évoqué dans l'autre atelier, dans la dimension de la restauration d'apporter une composante sur la gastronomie a alors été évoqué par un des intervenants, la possibilité de faire venir des chefs qui tourneraient, à qui on mettrait à disposition la bonne infrastructure, la bonne cuisine pour qu'il y ait une offre de restauration qui retentisse avec les particularités de la Bourgogne en matière de gastronomie, voire d'œnologie. Ça suppose évidemment que ça soit travaillé, ça suppose qu'il y ait des implications des acteurs locaux, ça suppose que l'on fasse, là aussi je vous renvoie aux porteurs de projets qui pourraient venir travailler avec nous là-dessus, la nécessité d'une étude de marché. Parce que notre clientèle, on connaît aujourd'hui notre clientèle, c'est une clientèle familiale, et j'ai dit tout à l'heure que ce n'est pas celle qui fréquente le plus les restaurants gastronomiques. Donc, il faut moduler, il faut travailler. On a du temps devant nous, c'est-à-dire qu'à l'issue du débat public, je crois que ça a été évoqué peut-être dans les deux ateliers, on se propose de mettre en place avec les structures représentatives bien sûr les élus, et les structures avec lesquelles on a la région et le Département, voire dans certains sujets ça peut être les services de l'État dans certains cas. Travailler sur ces sujets-là avec les Chambres Consulaires, constituer des ateliers pour réfléchir et contractualiser pendant qu'on élabore le programme, parce qu'on est encore, on a encore si le projet doit se faire, on a encore du temps pour élaborer le programme, le programme il n'est pas défini. Il faut être très clair sur ces sujets, on peut encore faire beaucoup de choses. Alors, on fera des choses qui ne remettront pas en cause certains éléments déterminants de notre modèle qui est celui qui crée une destination, donc fait venir des touristes, qui ne sont peut-être pas les touristes que vous avez aujourd'hui à Cluny ou ailleurs. Donc on gardera sans doute, on gardera même certainement par exemple le centre aquatique. Mais en matière de restauration, les choses sont ouvertes, en matière d'offres de produits, en matière de circuits courts peut-être, il y a beaucoup de choses qui sont ouvertes et sur lesquelles il faut qu'on travaille.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Merci. Il faudra bien évidemment d'ici la fin du débat et même d'ici le moment où vous prenez votre décision de poursuivre ou non le projet, tout ça ne sera pas évidemment mis au point. N'empêche que dans votre décision de poursuivre le projet, il faudrait que ces engagements soient pris. Et sur les contacts à prendre, je crois qu'il faut aller plus loin que les élus et les Chambres Consulaires, il y a aussi on a vu dans cet atelier beaucoup d'associations sur l'accueil en milieu rural, sur les associations de propriétaires de chambres d'hôtes, de gîtes, etc. il faudra que vous travailliez avec eux parce que là, il y a vraiment des malentendus qui sont profonds me semble-t-il.

Intervenante du public

Un point qu'on n'a peut-être pas eu le temps d'aborder plus profondément dans l'atelier tourisme, c'est que l'enveloppe dépenses des personnes qui viennent n'est pas extensible. Et on le voit lorsqu'on va regarder les commentaires qui sont faits sur les gens qui ont fait des séjours en Center Parcs, il y en a un certain nombre qui

reproche les coûts qu'ils n'avaient pas prévus. Donc je crois qu'on va tomber sur un os, c'est ce qu'a dit l'ancien Maire de Cluny excusez-moi je ne connais plus son prénom. Ce que le Center Parcs, Pierre & Vacances va ouvrir comme opportunité à l'extérieur, il va le retirer de l'intérieur. Donc j'ai un petit peu du mal à comprendre comment dans ce modèle qui est fait pour en fait, c'est un concept comme un autre de dire aux gens vous venez, vous vous posez, vous n'avez pas à vous casser la tête sur rien, tout est sur place. Comment il va s'adresser à la Boulangerie Paul, au casino, au restaurateur sur place, en disant dans ce Center Parcs, il va falloir vous y faire, il y aura un petit moins de chiffres d'affaires parce que nous l'avons voulu ouvert sur l'extérieur ? Donc ça va être, enfin il va falloir trouver l'astuce. Voilà.

Jean CHABERT, Directeur Général de Pierre & Vacances Développement

Effectivement, on fonctionne... Alors il y a deux choses, on ne fonctionne pas sur un gâteau qui a aujourd'hui sa dimension, c'est ce que j'ai essayé de dire tout à l'heure. C'est-à-dire qu'on espère faire venir ici des gens qui ont peut-être une autre demande que celle qui correspond à l'offre touristique aujourd'hui, l'offre de séjour qui existe aujourd'hui. Ça, c'est le premier point. Sur la capacité de dépenser de nos clients, évidemment c'était un peu l'objection, interrogation sur une restauration gastronomique à l'intérieur du parc, elle relève un peu de cette réflexion. C'est-à-dire qu'on a des gens qui fonctionnent à budget contraint, on n'a pas que des classes socioprofessionnelles +++ parmi nos clients c'est un fait, c'est bien ou c'est mal, mais on a des gens qui n'ont pas tous des moyens illimités c'est évident. Et on est sur un modèle qui est exactement à l'inverse du modèle tout compris comme par exemple des clubs de vacances type Club Med, on s'adresse à des familles qui ont des services offerts à la carte. C'est-à-dire on essaie d'offrir beaucoup de choses, mais c'est à la carte donc beaucoup de choses ne sont pas comprises d'où, et c'est malheureusement la grande servitude due à la carte. À partir du moment où c'est à la carte, les gens il faut qu'ils paient quand ils veulent un service, s'ils veulent boire un coup ils paient, s'ils veulent une activité qui n'est pas dans les activités de base du parc, s'ils veulent aller faire du poney, s'ils veulent faire un accrobranche, ils paient. Après les partenariats qu'on peut imaginer de mettre en place, ça ne fonctionnera que si entre guillemets c'est gagnant-gagnant. C'est-à-dire que si on offre par exemple des activités, si à l'intérieur du parc on vend des activités à quelques kilomètres par exemple comme un poney club puisqu'on a l'exemple, il y a des accords commerciaux qui se prennent, on est une entreprise et va être en face d'acteurs économiques et l'accord ne fonctionnera que si c'est gagnant-gagnant. De la même façon, si quelqu'un vient exploiter un restaurant chez nous, et bien il faut qu'on en est une contrepartie. Il s'agit simplement d'accords économiques qui devront être gagnants-gagnants, mais je ne vois pas de raison pour que ça ne fonctionne pas.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Ceci dit, on sera intéressé tous à connaître un peu à partir des sites existants, la fourchette de dépenses d'un ménage avec des enfants. Ça nous intéresserait de savoir un peu ce que ça donne, vous devez avoir les chiffres. Voilà. Une dernière prise de parole, Monsieur, et puis après on clôture parce qu'il est plus de 9 h 30.

Éric DAILLIE, Flagy

Oui, je m'appelle Éric Daillie j'habite à Flagy. Je voudrais vous lire un extrait du Verbatim du débat à Poligny. M. Klotz affirme page 18 : « ils garent leur voiture le plus vite possible et n'y touchent plus pendant la durée du séjour », c'est de M. Klotz, page 18 du Verbatim. Pour en revenir aux retombées économiques, des 4 à 5 millions promis par Pierre & Vacances, par quel savant calcul sont-ils arrivés à ce chiffre ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

C'est un point qu'on leur a demandé d'éclaircir.

Éric DAILLIE, Flagy

C'est très simple, en se basant sur la mission d'évaluation des retombées du Center Parcs de l'Aisne qui est sur le site, une enquête auprès de 1420 visiteurs, dont 311 ayant retourné leur carnet de dépenses. Donc sur 311 qui ont retourné leur carnet de dépenses, on en déduit on extrapole 4,5 millions.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

C'est clair que ce point-là mérite vraiment d'être clarifié, et ce n'est même pas une approche de ménagère de base. C'est tout sauf une approche économique.

Éric DAILLIE, Flagy

L'évaluation extrapole entre 4 et 5 millions dont 3 millions dans le Département de l'Aisne, sachant que 42 % des dépenses était du carburant. Ça nous amène à peu près à un bref calcul à 1,7 million par an pour le reste, soit à peu près 4700 par jour pour toute la région, pour tout le Département.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Merci. Si vous le voulez bien, on va...

Éric DAILLIE, Flagy

Et je voudrais aussi ajouter que...

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Monsieur, il y a encore d'autres prises de paroles.

Éric DAILLIE, Flagy

S'il vous plaît juste une phrase parce que je n'ai vraiment pas encore eu l'occasion de parler ici. À l'autre atelier, j'ai été interrompu quand j'ai voulu parler de tourisme de masse.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Vous avez parlé longuement Monsieur, allez.

Éric DAILLIE, Flagy

Pardon, je n'ai parlé que deux minutes et demie. Selon l'enquête, la pratique d'une activité ou la visite d'un site touristique constituait simplement 17 % des sorties. On pourrait aussi parler de l'étude de marché qui a été faite pour Poligny et le Rousset, vraiment c'est pire, c'est le résultat d'un seul questionnaire avec une seule question qui en arrive à la déduction que 63 % de la clientèle répondant aux critères Center Parcs soient intéressés à venir à un Center Parcs, sachant que Poligny et Roybon partageraient la même zone de chalandise avec le Rousset et qu'ils capteraient tout le clientèle Suisse, sachant que Poligny est à la même distance de Lyon que le Rousset, et sachant que Poligny est à deux heures de route du Rousset, la moitié de leur zone primaire coïncide. L'étude néanmoins conclut se basant sur cet unique chiffre de 63 %, qu'il n'y aura pas d'effet de cannibalisation et que le site sera viable économiquement.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Monsieur, il y a un atelier où on parlera du modèle économique du projet, et évidemment derrière ce modèle économique, il y a effectivement l'estimation des recettes.

Éric DAILLIE, Flagy

Vous parlez de l'atelier financement ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Oui, modèle économique et financement. Oui, voilà.

Éric DAILLIE, Flagy

D'accord, mais en même temps, ça chevauche les retombées économiques dont on parle aujourd'hui.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Oui, mais là, je crois qu'il va falloir qu'on conclut monsieur.

Éric DAILLIE, Flagy

Ce qui est évident dans cette enquête, c'est qu'on n'a pas demandé aux 63 % des participants s'ils avaient des revenus suffisants pour se payer un week-end à 500 euros plus restaurant, bowling, poney, essence, péage, environ 1000 euros. Combien de ces 63 % pourraient-ils se payer un tel luxe ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Merci. Deux dernières paroles et puis après on arrête. Allez-y, soyez assez bref, s'il vous plaît. Vraiment bref.

Intervenant du public

Oui, juste pour revenir à ce qui a été dit rapidement sur le débat qui était sur le tourisme. Il a été dit qu'il ne fallait pas entasser les gens dans le Sud, et que les gens préféreraient aller en Center Parcs. Sauf que j'ai l'impression que d'une certaine manière Center Parcs fait ça aussi dans x hectares. Et je trouve que c'est un peu bête parce que dans le Département on a la chance d'avoir vraiment un territoire bien réparti, et c'est bête de créer quelque chose de toutes pièces en sachant qu'il y a déjà une richesse dans ce Département. Autant sur un territoire où il n'y a rien pourquoi pas, mais là je trouve ça un peu dommage. Et ce qui a été dit par l'ADT c'est que donc un projet, ça se fait sur un diagnostic, ensuite il y a des enjeux, des objectifs et un programme. Et en l'occurrence le diagnostic, il a été fait par l'ADT, c'est l'œnotourisme, l'itinérant, c'est le cyclotourisme à développer, et je ne vois pas en quoi le Centre Parcs répond à ce diagnostic qui a été fait. Il serait intéressant de prioriser justement les choses qui sont faites dans le tourisme, et en particulier sur le V6 et les voies vertes parce que la Bourgogne pour information n'est vraiment pas à la pointe de ça. J'ai des amis donc pour parler clairement hier qui font Nantes, et arriver en Bourgogne, oui je l'ai déjà dit hier, mais je n'ai pas fini, et donc arriver en Bourgogne c'est un peu une catastrophe sur certains points.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Je crois que vous l'avez longuement développé, Monsieur.

Intervenant du public

Longuement ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Vous l'avez longuement développé hier l'histoire de l'interruption. Bon, Madame, allez à vous.

Intervenant du public

Et donc il faudrait peut-être commencer par finir de financer les voies vertes qui ont...

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Monsieur, on ne peut pas répéter à chaque séance exactement...

Intervenant du public

Mais du coup, on vend un tour de Bourgogne qui n'est pas réalisable dans la pratique. Et du coup, c'est hyper contre-productif. Et donc le jour où le tourisme à vélo sera saturé, on pourrait éventuellement réfléchir à un autre type de tourisme, mais comme ce n'est pas le cas, je pense que, voilà.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Madame.

Intervenante du public

Merci. Je voudrais poser quelques questions aux personnes qui sont contradictrices de ce projet. La première question, quelle est l'économie qu'on souhaite pour notre région ? Est-ce qu'on veut un vrai développement ou est-ce qu'on veut une décroissance ? Le tourisme c'est une économie réelle, on n'est pas dans le monde des « bisounours », et nous générons de l'argent. Il y a beaucoup de gens qui vivent grâce au tourisme. Et je pense qu'il est très utopique de penser que le tourisme c'est une rencontre toute simple entre gens qui vont offrir des services gratuitement. Ce n'est pas ça le tourisme, c'est une économie qui peut sauver notre pays, et ça il faut vraiment en être conscient. On parle d'argent public, j'ai l'impression que le vrai problème qui est soulevé c'est on va injecter de l'argent public dans un projet privé. Eh bien oui tout à fait, moi ça ne me choque absolument pas, dans la mesure où ce projet est un levier et qu'il va permettre de générer des emplois, de permettre d'avoir également des entreprises qui vont pouvoir vivre un petit peu grâce à ce projet. Parce que la construction d'un Center Parcs, ça va être pendant plusieurs mois un chantier phénoménal. On a parlé aujourd'hui à la radio du bâtiment, du TP qui ont beaucoup de mal à survivre aujourd'hui, et je crois que c'est une solution, une vraie bouée de sauvetage pour toute cette économie. Merci.

Je voudrais également à toutes les personnes qui ont parlé pendant l'atelier tourisme du fait qu'on allait saupoudrer des choses, j'ai entendu parler, ça m'a fait bondir de ma chaise et je suis d'ailleurs sortie de la salle, quand on parle de mitage. Si vous vous sentez aussi dévalorisé que ça, il faut peut-être changer de métier parce que nous sommes dans un métier très noble qui est celui du tourisme, je ne pense que Center Parcs considère les hébergements entourant comme étant mités, si c'est bien ce que j'ai compris tout à l'heure, ou alors j'ai mal compris les choses. Je pense que c'est à chacun de se remettre en cause pour essayer de proposer des choses concrètes et pour travailler tous ensemble, parce que Center Parcs certes c'est une grosse machine, mais les petits ont aussi leur place dans cette grosse machine. Si on n'a rien à leur proposer, évidemment ils ne vont pas utiliser nos services il faut être un petit peu réaliste, et savoir un peu ce que c'est que le business du tourisme.

Et enfin, quand vous dites qu'on ne veut pas entasser les gens dans le sud de la France, on n'oblige personne à faire quoi que soit. Une dame tout à l'heure a parlé de la liberté du tourisme, liberté d'action, et bien c'en est un bel exemple. Si les gens ont envie d'aller s'entasser dans une bulle à Center Parcs ou bien sur la Côte d'Azur, c'est leur problème et ça ne vous regarde absolument pas. S'il y a des gens qui peuvent développer une économie comme celle-ci... Mais monsieur le tourisme à vélo m'a l'air de très bien fonctionner dans la région, on est au bord de la voie verte, quand on voit tous les gens qui se déplacent dans la voie verte ça ne pose absolument aucun problème. On nous apporte un projet, je pense que le mieux à faire c'est de l'accueillir pour essayer de développer notre économie. Je suis désolée d'avoir monopolisé la parole que certains auraient voulue.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

La dernière, dernière, dernière et puis on clôture. Une minute, mais pas plus. C'est fini après, terminé.

Intervenant du public

Oui, je vois bien qu'une partie, je ne sais pas, la moitié de la salle peut-être, applaudit à ce genre de propos, mais c'est la récitation de la Bréviaire. Alors peut-être que c'est la récitation de la Bréviaire face au nôtre, peut-être face au nôtre évidemment. Je voudrais justement en disant ça que ça n'est pas de manière polémique. Là je viens d'en faire la démonstration puisque j'ai soulevé le tollé. Ce n'est pas de manière polémique qu'on pourra faire avancer les choses. Je remercie énormément Madame la Présidente de son compte-rendu extrêmement juste et parfaitement démocratique de l'atelier sur le tourisme. L'autre compte-rendu m'a paru un peu plus difficile à apprécier parce qu'on a eu un peu le sentiment qu'il ne s'agissait pas de dire quelles seront les retombées si Center Parcs se fait, mais quelles seront les retombées en fonction de comment il va se faire. Alors que vous nous avez expliqué que le débat public était quelque chose qui était très en amont de tout ça, j'ai un peu eu l'impression là qu'on avait mis la charrue avant les bœufs. Merci, Madame la Présidente.

Claude BRÉVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

Merci. Bon écoutez, merci à tous de cette attention pour cette soirée, ça a duré plus de trois heures cet atelier. Je vais bien sûr, on pourrait continuer encore très longtemps, on va essayer de faire un compte-rendu le plus exact possible, en tout cas le plus riche possible de ce qui s'est dit, et puis on aura l'occasion bien sûr de continuer. Merci à tous, et merci à Anne-Marion de... Merci.